



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FALAISES DU TALOU

ENTRE

- La Communauté de communes Falaises du Talou représentée par son président Patrice PHILIPPE

ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire» ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Préambule	4
Objet du contrat	5
Engagement général des parties	5
Projet de territoire	6
Présentation générale du territoire	
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	
Présentation des priorités stratégiques du territoire	
Budget prévisionnel	
Gouvernance	9
Comité de pilotage	
Equipe projet	
Organisation générale	
La coopération inter-territoriale (Pour les métropoles uniquement)	10
Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.	11
Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	11
Traitement des litiges	12
ANNEXES	13
Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État	
Annexe 2 - Carte des documents de planification	
Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)	
Annexe 4 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet 2021	
Annexe 4 bis - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet 2022	
Annexe 5 - Fiches Actions et indicateurs	
Annexe 6 – Synthèse du diagnostic de territoire	
Annexe 7 – Synthèse des réflexions du projet de territoire au 15.06.2021	

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de Falaises du Talou au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 : Projet de territoire

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE



La Communauté de communes Falaises du Talou est le fruit d'une extension de son territoire en 2017, avec l'intégration de la commune nouvelle de Petit-Caux, de 6 communes de la Vallée de l'Yères et d'Avesnes-en-Val. Elle compte 24 communes au total.

Elle réunit 24000 habitants dont plus de 50% habitent des communes n'offrant que peu, voir pas de commerces ou services de proximité.

Sur une superficie d'environ 330 km², la Communauté de communes présente une grande diversité de paysages avec les vallées de la Bèthune, de l'Eaulne et de l'Yères, les plateaux de l'Aliermont et du Petit-Caux. Tournée sur la Manche, elle profite d'une façade maritime de 14km de long.

La géographie de ce territoire rural en fait un espace propice à l'agriculture et à l'élevage, mais offre également un potentiel de production énergétique important. L'EPR est bien entendu majeur mais les possibilités de production d'énergies renouvelables au travers de l'éolien, du solaire et de la biomasse sont à l'étude.

La Communauté de communes fait partie de l'organisation périurbaine et rurale du Pays Dieppois, à proximité immédiate de l'agglomération Dieppoise. Le territoire communautaire assure une fonction d'accueil résidentiel importante.

Le territoire des Falaises du Talou est organisé autour de deux pôles d'équilibre Saint Nicolas d'Aliermont associé à Envermeu et Petit-Caux, qui animent des bassins de vie de proximité.

Le territoire est couvert par le SCOT du Pays Dieppois qui, à ce jour, n'inclut ni les 6 communes de la Vallée de l'Yères ni la commune d'Avesnes-en-Val.

LES ENJEUX ET LES AMBITIONS EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Synthèse du diagnostic de territoire

Le diagnostic présenté en annexe 3, pose les enjeux et ambitions en matière de transition écologique de la Communauté de communes Falaises du Talou.

Ce document amendable développe l'état des lieux et objectifs de transition des 6 chantiers sur lesquels nous nous positionnons pour mener une politique de transition écologique à l'échelle de l'EPCI :

- Mobilité
- Énergie et climat
- Rénovation énergétique
- Traitement des déchets / Économie circulaire
- Agriculture et alimentation locale
- Actions en matière de biodiversité
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Eau et assainissement

La carte ci-après (annexe 6) synthétise les données du diagnostic, auquel s'ajoute 3 axes de travail complémentaires pour soutenir la transition écologique :

- Service à la population
- Tourisme
- Economie et emploi

Les axes prioritaires sur le territoire de la Communauté de communes

AXE 1 : RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGETIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX / TENDRE VERS UNE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE DU BÂTI

AXE 2 : VALORISER ET REQUALIFIER LE PAYSAGE, LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE

AXE 3 : CONFORTER L'ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

AXE 4 : FAVORISER LA PROXIMITÉ LES MOBILITÉS ACTIVES

AXE 5 : ASSURER LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

AXE 6 : ACCUEILLIR L'EPR 2 SUR LE SITE DU CNPE DE PENLY



Elaboration d'un projet de territoire intercommunal concerté, démarche complémentaire au diagnostic mené dans le cadre du CRTE

En février 2021, la Communauté de communes a lancé l'élaboration d'un projet de territoire concerté avec l'ensemble des élus locaux.

Quatre axes de travail motivent l'élaboration de ce projet :

- Engager le territoire dans une démarche de développement durable
- Organiser la réciprocité entre les communes en s'appuyant sur les atouts de chacune
- Renforcer la qualité du cadre de vie des habitants
- Organiser le territoire pour accueillir les grands projets à venir

Pour mener l'écriture de ce projet, les élus sont amenés à apporter des pistes de réflexion sur 5 thématiques :

- La vie locale et culturelle
- Le paysage et l'environnement
- L'habitat et la construction
- Les déplacements
- L'économie et l'activité

La démarche qui sera déroulée pendant 1 année, vise à inspirer des projets de transition écologique et s'intéresse particulièrement à la qualité du cadre de vie des habitants axant les réflexions sur 8 secteurs géographiques (centre-bourg, littoral et villages ruraux)

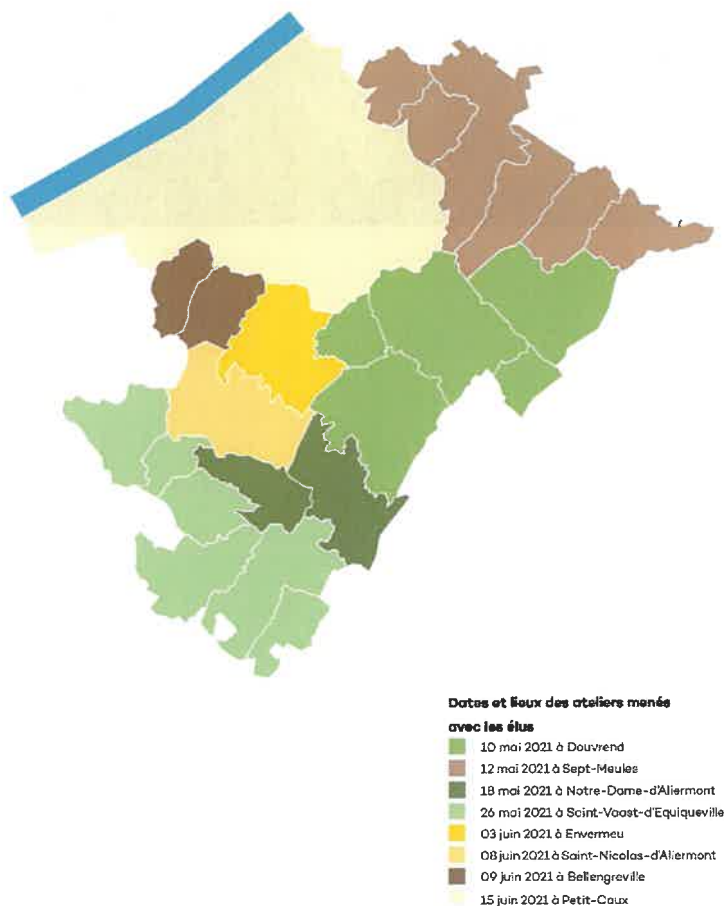
L'écriture de ce projet se déroulera en 3 phases :

Depuis le mois de mai : Exploration et concertation. Les élus de chaque commune sont réunis pour mettre en commun leur expérience de terrain, les atouts de leur territoire et formuler des premières idées. Les habitants aussi seront invités à partager leur vécu du territoire.

Après avoir fait la synthèse des éléments récoltés, la seconde étape est d'écrire les enjeux que nous choisirons de prioriser. Enfin, l'objectif est d'aboutir à un plan d'action qui articulera des projets communaux, intercommunaux d'intérêt communautaire.

Pour mener ce projet de territoire, la Communauté de communes a souhaité impliquer les élus de chaque commune et s'intéresser aux secteurs géographiques que les habitants ont l'habitude de parcourir.

Les résultats de ce projet de territoire amenderont le diagnostic mais également les projets inscrits dans le CRTE du territoire pour les années à venir.

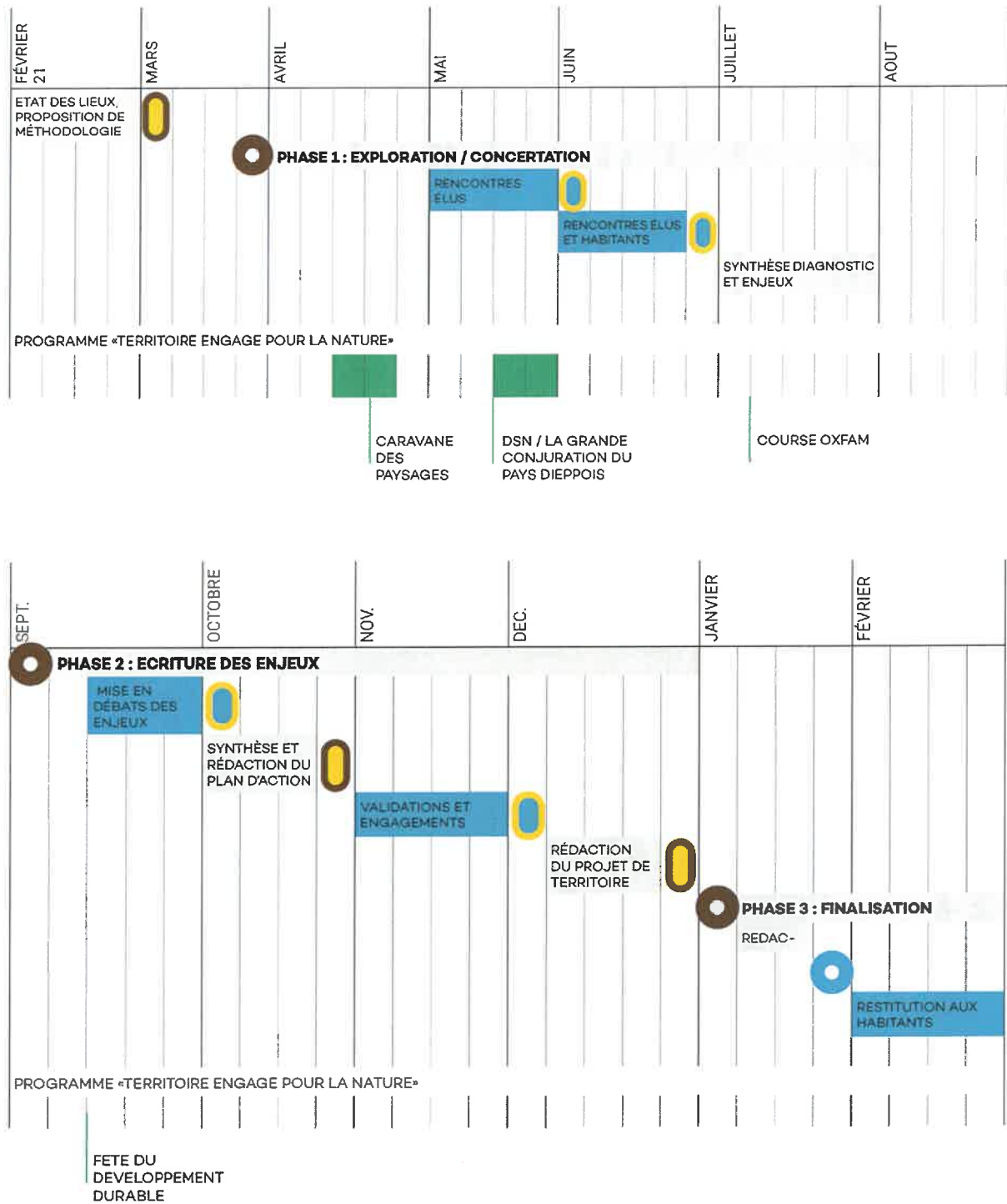


Les ateliers de concertation (phase 1 de l'élaboration du projet de territoire)



Les premiers ateliers se sont déroulés avec les élus des conseils municipaux sur l'ensemble du territoire. Ils étaient décomposés en 5 thèmes avec une restitution et un partage collectif.

Phasage du projet de territoire



Réflexions émergentes du projet de territoire concerté

La carte suivante (annexe 7) synthétise les perspectives qui émergent des 1^{ers} ateliers de concertation organisés pour l'élaboration du projet de territoire mené par la Communauté de communes au 15.06.2021



La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du projet de territoire.

Présentation des priorités stratégiques du territoire

La Collectivité engage la définition des priorités stratégiques (le « **Projet** »).

Objectifs stratégiques et les axes du projet

Le projet de territoire d'ensemble du territoire, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de leur mise en œuvre ;

AXE 1 : RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGETIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX / TENDRE VERS UNE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE DU BÂTI

La consommation énergétique du bâti (logements et équipements publics) pèse sur le budget des ménages (1860€ / an / habitant) et des collectivités. Plusieurs réhabilitations énergétiques sont engagées sur le bâti public, toutefois, la Communauté de communes engage une réflexion sur la réhabilitation du parc privé, (notamment par la valorisation du travail mené avec la maison de la rénovation et l'aide à l'immobilier d'entreprises) et sur l'exemplarité des constructions neuves.

AXE 2 : VALORISER ET REQUALIFIER LE PAYSAGE, LA BIODIVERSITÉ ET LE CADRE DE VIE

La Communauté de communes profite d'une grande diversité de paysages entre le littoral, les vallées et les plateaux qui le traversent. Cette richesse est considérée comme un atout à préserver et valoriser. Plusieurs actions sont engagées dans ce sens et valorisées grâce à la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » notamment par la préservation des réservoirs et corridors existants mais également par la reconstruction des structures paysagères qui ont été effacées et participent à la résilience du territoire face aux aléas du changement climatique.

La mise en place du PLUi visera également à conforter cet engagement fort.

AXE 3 : CONFORTER L'ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ LOCALE

Le territoire est aujourd'hui marqué par la production d'énergie, la présence d'industries et l'agriculture. Ce contexte nous oblige à penser la transition écologique en parallèle d'une transition économique qui vient en soutien de la production locale, repense le réemploi des déchets ou leur valorisation en tant que matières premières, et imagine l'économie circulaire comme un levier d'attractivité et de rayonnement à l'échelle du Département.

La redynamisation des centres bourgs et la transition numérique sont également indissociables de cette réflexion d'attractivité locale.

AXE 4 : FAVORISER LA PROXIMITÉ LES MOBILITÉS ACTIVES

La Communauté de communes est un territoire rural, la voiture individuelle y est l'outil de déplacement indispensable, qui participe à la production de GES, peut contraindre à l'isolement de certains publics.

La Communauté de communes, nouvellement AOM, souhaite s'engager aux côtés de ses communes afin de développer les services de mobilité sur l'ensemble de son territoire et faciliter les mobilités actives.

Parallèlement, un travail s'opère pour faciliter la proximité et la qualité des services dans nos communes. Un regard sera également porté sur le maintien des commerces dans nos villages.

AXE 5 : ASSURER LA SÉCURITE ET L'ACCESSIBILITÉ

Nombre de travaux doivent être menés par les mairies pour assurer la sécurité sur les voiries, des espaces publics ou prévenir les risques d'incendie,

AXE 6 : ACCUEILLIR L'EPR 2 SUR LE SITE DU CNPE DE PENLY

Grand fournisseur d'énergie nucléaire, thermique et renouvelable, porteuse de projets d'éolien offshore et de production solaire, la Normandie est la 1ère région énergétique française en termes d'emplois et de production de richesses. La fermeture récente de la centrale thermique du Havre s'inscrit entièrement dans la décarbonation de la production d'électricité et la transition écologique voulue par la PPE. Elle reste en revanche une région de premier ordre en termes de production nucléaire, avec trois centres nucléaires de production d'électricité dont deux dans le département de la Seine-Maritime (Penly, Paluel).

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.

Programme d'actions

Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure en annexe 4.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse en Annexe 5.

Le plan d'action est mis à jour annuellement

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article "Durée, évolution et fonctionnement général du contrat."

Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Budget prévisionnel

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 3 154 685 euros TTC pour la période 2021-2022.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs sont également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe

Article 4 : Gouvernance

Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la Communauté de communes Falaises du Talou et par le Préfet **qui peut-être représenté au niveau territorial le plus adapté**

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Il se réunit de façon formelle a minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, Alexandra MOUCHARD ;

- Clotilde NEVEU : Chargée de Mission « projet de territoire »
- Valérie MOREL : Chargée de Développement Economique
- Arnaud MARUITE : Responsable du service Développement Durable

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La Direction Générale des Services sera garante de l'ordonnancement et de la coordination au sein de la collectivité. Elle en confie la mise en œuvre à l'équipe projet. L'équipe projet assure le lien étroit avec l'ensemble des services de la collectivité.

Les instances existantes au sein de, en lien avec les communes membres (conférences des maires, réunions des secrétaires généraux, commissions transversales auxquelles sont associées autant que de besoin les acteurs du territoire – associations, partenaires institutionnels – en fonction des sujets abordés...), seront l'occasion à la fois d'informer et de concerter autour du contrat et de ses actions. Enfin, les COPIL, COTECH et CTR spécifiques au CRTE rempliront également ce rôle et marqueront des points d'étapes formels entièrement dédiés au sujet. Ces derniers feront l'objet de compte-rendu diffusés à l'ensemble des participants.

Outre ces instances, des focus seront dédiés au projet via les différents outils de communication de l'EPCI (magazine, site internet, réseaux sociaux...) et dans la presse locale pour diffuser l'information au plus grand nombre.

Des outils spécifiques seront spécifiquement établis pour assurer le suivi du contrat et permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs tel que défini à l'article 6 du présent contrat. Ainsi, un tableau de bord permettra de recenser :

- Les actions inscrites,
- Leur coût et leur financement,
- Leur calendrier de réalisation,
- Leur avancement opérationnel et financier,
- Leur évaluation qualitative.

Article 5 : La coopération inter-territoriale

Le contrat intègre, un volet de coopération interterritoriale notamment dans son axe 2 Valoriser et requalifier le paysage via la mise en œuvre du PCAET sur le territoire du PETR Dieppe Pays Normand mais également dans son Axe 6 commun aux EPCI voisines pour l'accueil de l'EPR 2 et son axe 2

Mobilisation du territoire

En anticipation de la mise en place de la procédure Grand Chantier, afin de faciliter l'insertion du projet au bénéfice du territoire, les collectivités Normandes et l'administration se proposent de travailler sur sept axes de travail sur les thèmes suivants :

1. Foncier & Urbanisme
2. Dialogue avec le territoire et Débat public
3. Développement économique local
4. Aménagement du Territoire
5. Emploi & Formation
6. Environnement
7. Sécurité

Les réflexions à mener englobent le périmètre de l'ensemble de la Région Normandie, le Département de la Seine maritime, et en particulier pour ce qui concerne le territoire proche : l'Agglomération Dieppe Maritime et les trois Communautés de communes de Falaises du Talou, des Villes Sœurs et de Terroir de Caux

Dans ce contexte, en lien avec les besoins exprimés par les acteurs économiques et industriels locaux, le territoire dieppois a été récemment retenu pour intégrer le réseau des campus connectés. Un dispositif offrant la possibilité de poursuivre une formation du supérieur, diplômante ou certifiante, à distance, et dans des conditions favorisant sa réussite pouvant bénéficier à l'ensemble du périmètre couvert par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime et les Communautés de Communes de Falaise du Talou, Terroir de Caux et des Villes Sœurs.

Aménagement du territoire

Sur l'aspect foncier, le site actuel de Penly est contraint par sa topographie accidentée, un accès limité en bas de falaise, et deux réacteurs dont l'exploitation ne doit pas être perturbée. Des zones foncières complémentaires contiguës au site sont en cours d'acquisition pour assurer les conditions d'accès au site et la logistique de chantier. Des acquisitions complémentaires sont également à prévoir par EDF et par ses partenaires industriels, dans une zone plus large, pour des besoins industriels liés au chantier (parking, zones d'activité, villages entreprises, zones de préfabrication et de stockage...), et pour les démarches de compensation agricole et environnementale.

Par ailleurs les besoins d'aménagement du territoire pour accueillir la population nécessaire à la réalisation du chantier et l'adaptation des infrastructures, impliquent de porter la réflexion sur un périmètre assez large, à minima celui des 4 EPCI concernés, d'associer l'ensemble des acteurs de ces territoires et l'État. Bien que très amont du projet potentiel EPR2, il est important d'anticiper sur ce sujet stratégique et complexe car la problématique du logement est étroitement liée aux sujets de la mobilité, des écoles, des commerces... Ainsi, bien connaître le fonctionnement de ces territoires, leurs liens, les infrastructures existantes, les possibilités de développement constituent un préalable qui trouve toute sa place dans le CRTE.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la sécurisation du projet potentiel, il est important d'obtenir un urbanisme compatible avant la décision d'engagement de ce projet industriel. Pour cela, il convient de travailler dès maintenant à la compatibilité des différents documents d'urbanismes notamment le SCOT du Pays Dieppois-terroir de Caux, le futur PLU de St Martin en Campagne et la carte communale de Penly.

Au-delà de ces échéances il conviendra de lancer rapidement le PLUI afin de pouvoir asseoir plus solidement les permis de construire à venir et d'analyser plus globalement les besoins d'évolution de l'urbanisme du périmètre géographique concernés pour rendre compatible les aménagements des infrastructures nécessaires avec les enjeux du projet à moyen/long terme, en proposant une modernisation du cadre (engagement d'une procédure PLUi).

Les premières estimations de personnel nécessaire à la conduite du chantier font état de plusieurs milliers de personnes et d'un pic d'environ 7500/8000 travailleurs pendant quelques années.

Un chantier de construction d'une telle envergure entraînera une croissance de l'activité économique déjà en place dans la région : entreprises locales et régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres, contrats de sous-traitance et de fourniture d'équipements, maintenance, etc... Le plan d'action engagé vise à mailler tous les acteurs locaux, collectivités, entreprises, groupements, associations... pour être en mesure de participer aux marchés du projet de construction, dans tous les secteurs d'activités. Le développement des entreprises et industries locales devra être pris en compte dans l'aménagement des territoires.

Compte tenu du séquençage des actions à mener, il est nécessaire d'engager le processus de création de logements temporaires et pérennes sur le territoire, très en amont. Ce travail nécessitera d'identifier les besoins, de réaliser un diagnostic des possibilités de réhabilitation et des programmes immobiliers prévus, de recenser l'offre disponible sur le territoire et de prévoir des opérations sur le temps long permettant de loger les travailleurs pendant la période du chantier. Cet axe de travail devra être mené avec les principales communes et les

EPCI, mais également avec les bailleurs sociaux les syndicats et associations privés, les acteurs du tourisme, en particulier pour le logement provisoire, ... L'objectif devra également être de faire profiter le territoire sur le plus long terme de ces nouveaux logements et équipements.

De même l'adaptation des réseaux de transports, notamment routier entre Dieppe et le Tréport, doit être analysée en fonction des flux prévisibles de personnels et de logistique. Dans ce cadre, et afin de limiter la création de zones de congestion, des réflexions sur de nouveaux modes de déplacement, de dispositifs collectifs ou partagés, de décarbonation des moyens de déplacements, de mobilité douce pourront également être étudiés. Cet afflux important de personnel sera également l'occasion de développer des commerces de proximité, notamment dans les domaines de la restauration et des services, autour des lieux de vie : en journée à Petit Caux, et plus largement à proximité des lieux de vie qui seront proposés.

Au-delà des impacts économiques et sociaux majeurs pour ces territoires, le volet environnemental est aussi une composante primordiale de ce projet. En premier lieu par le respect des procédures réglementaires et l'indispensable évaluation environnementale du projet. Mais aussi dans la démarche globale de l'aménagement du territoire qui se doit de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique environnementale (gestion économe de l'espace, mobilité douce, économie circulaire, compensation environnementale, ...). Plus globalement, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre du Grand Chantier associé aux travaux de Flamanville 3 (58 projets pour un investissement global de 123 M€), des aménagements de certaines communes devront être engagés pour accueillir ces nouvelles populations (fourniture de fluides, réseaux d'assainissement, traitements des déchets, moyens médicaux, structures pour la petite enfance, écoles, commerces, installations de loisirs et sportives, ...).

La Communauté de communes Falaises du Talou accueille sur son territoire le projet de l'EPR2. Le grand chantier aura des impacts directs et indirects sur le territoire qu'il nous faut anticiper (accueils d'entreprises, logements, services, commerces, transport, compensations environnementales...).

Dans un premier temps, une modification des documents d'urbanisme existants à proximité immédiate du projet (PLU de St Martin-en-Campagne, carte communale de Penly, PLU de Biville-sur-Mer...) ainsi que la réalisation d'un PLUi seront lancées afin de permettre les aménagements nécessaires au bon déroulement du grand chantier.

Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits pour chaque fiche action présentée en annexe 5.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 12 juillet 2026.

Toute évolution de l'économie générale du contrat ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.


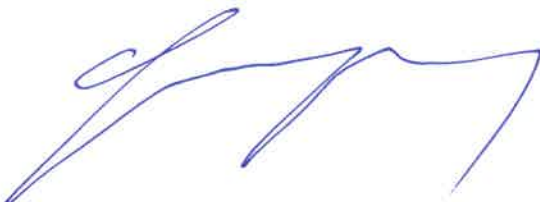
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 2 exemplaires, le 12 juillet 2021

Intercommunalité	Etat
<p>Pour la Communauté de communes Falaises du Talou, Le Président Patrice PHILIPPE</p>	<p>Pour le Préfet, Et par délégation Le Sous-Préfet de Dieppe Alain GUEYDAN</p>
	

ANNEXES

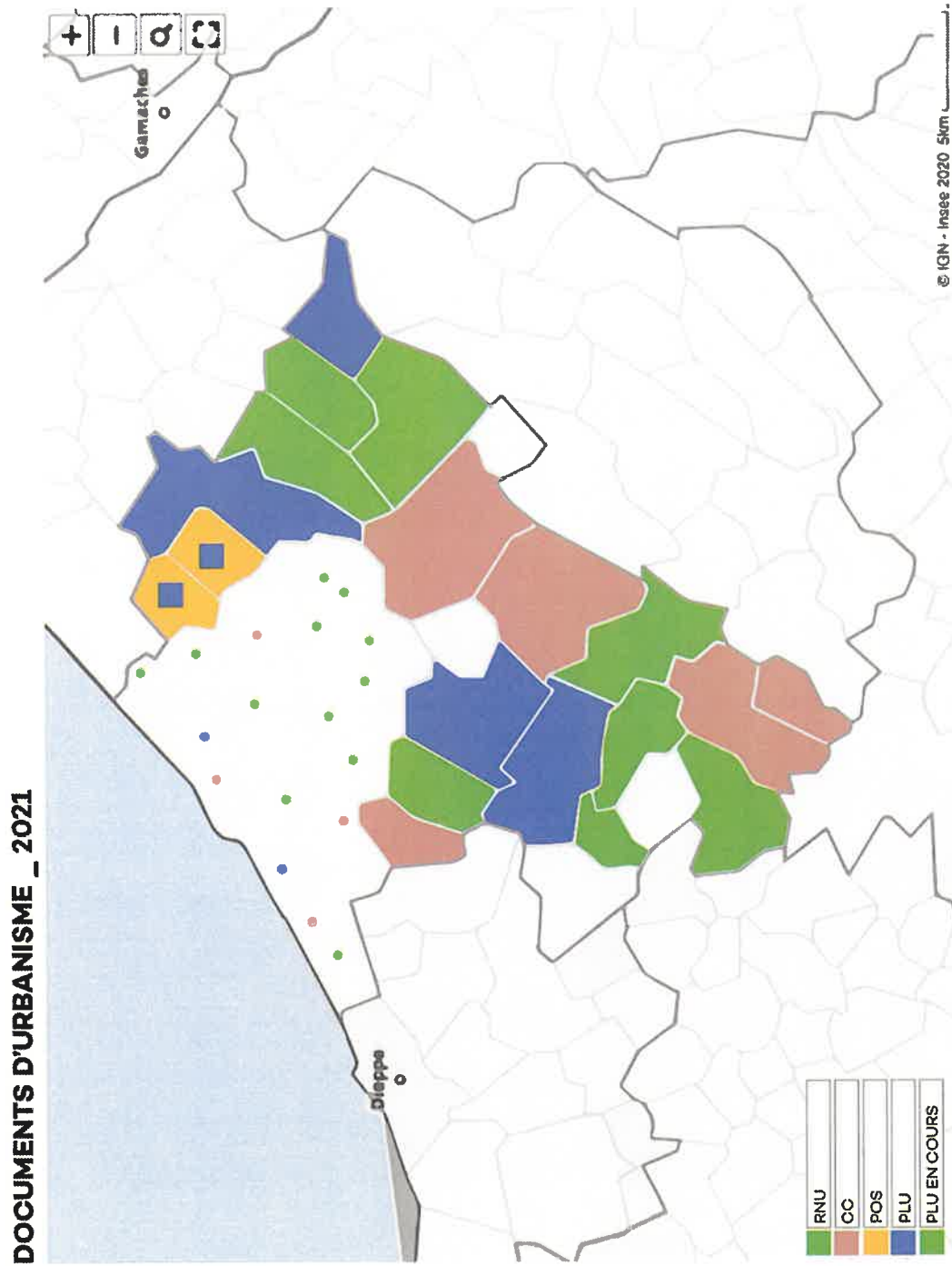
- **Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État**
- **Annexe 2 - Carte des documents de planification**
- **Annexe 3 - Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)**
- **Annexe 4 - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet 2021**
- **Annexe 4 bis - Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet 2022**
- **Annexe 5 - Fiches Actions et indicateurs**
- **Annexe 6 – Synthèse du diagnostic de territoire**
- **Annexe 7 – Synthèse des réflexions du projet de territoire au 15.06.2021**



● Annexe 1 - Liste des contrats en cours signés avec l'État

Libellé	Date de signature	Durée	Périmètre
Territoire d'industrie		2019-2022	4 EPCI

● Annexe 2 - Carte des documents de planification





Contrat de Relance et de Transition Ecologique sur le territoire Communauté de communes Falaises du Talou

Introduction

La Communauté de communes Falaises du Talou a souhaité s'inscrire dans une démarche territoriale de projets dans le cadre du dispositif proposé par l'Etat du Plan de Relance et de Transition Ecologique.

Le diagnostic de territoire est issu des données disponibles du SCOT, du PCAET des données institutionnelles ainsi que du plan d'action du Territoire Engagé pour la Nature (TEN). Il sera nourri avec le projet de territoire de la Communauté communes (en cours d'élaboration) qui se finalisera en début d'année 2022.

La transition écologique est un engagement fort du mandat des élus de la Communauté de communes qui se sont dotés de moyens humains supplémentaires afin d'accompagner le territoire dans tous ses projets pour relever ce défi dans un territoire rural.

Les actions proposées dans cette première version du CRTE 2021-2022 découlent d'une concertation avec les communes et les services de l'Etat.



La Communauté de communes Falaises du Talou, un territoire rural à accompagner vers la transition écologique !

PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE



La Communauté de communes Falaises du Talou est le fruit d'une extension de son territoire en 2017, avec l'intégration de la commune nouvelle de Petit-Caux, de 6 communes de la Vallée de l'Yères et d'Avesnes-en-Val. Elle compte 24 communes au total.

Elle réunit 24000 habitants dont plus de 50% habitent des communes n'offrant que peu, voir pas de commerces ou services de proximité.

GÉOGRAPHIE

Sur une superficie d'environ 330 km², la Communauté de communes présente une grande diversité de paysages avec les vallées de la Béthune, de l'Eaulne et de l'Yères, les plateaux de l'Aliermont et du Petit-Caux. Tournée sur la Manche, elle profite d'une façade maritime de 14km de long.

La géographie de ce territoire rural en fait un espace propice à l'agriculture et à l'élevage, mais offre également un potentiel de production énergétique important. L'EPR est bien entendu majeur mais les possibilités de production d'énergies renouvelables au travers de l'éolien, du solaire et de la biomasse sont à l'étude.

La Communauté de communes fait partie de l'organisation périurbaine et rurale du Pays Dieppois, à proximité immédiate de l'agglomération Dieppoise. Le territoire communautaire assure une fonction d'accueil résidentiel importante.

Le territoire des Falaises du Talou est organisé autour de deux pôles d'équilibre Saint Nicolas d'Aliermont associé à Envermeu et Petit-Caux, qui animent des bassins de vie de proximité.

Le territoire est couvert par le SCOT du Pays Dieppois qui, à ce jour, n'inclut ni les 6 communes de la Vallée de l'Yères ni la commune d'Avesnes-en-Val.

EMPLOI - ÉCONOMIE

Falaises du Talou est localisée entre deux zones d'emploi (zone de Dieppe Caux Maritime et Vallée de la Bresle-Vimeu). Au cœur du territoire, la Communauté de communes est structurée autour de trois pôles d'emplois principaux qui réunissent plus de 80% des emplois de la communauté :

- Petit Caux
- Saint Nicolas d'Aliermont
- Envermeu



Extrait du Schéma de cohérence territoriale Dieppe Pays Normand

Le territoire est marqué par l'importance ;

- Des activités industrielles qui représentent 8,6% des établissements et plus de 44% des postes salariés de la zone ;
- Les activités de commerces et de services représentent plus de 52% des établissements et plus de 21% des postes salariés ;
- Le secteur agricole compte 190 établissements (13% des établissements et moins de 3% des postes salariés mais il reste une activité majeure du territoire en comparaison avec le reste du département)

L'activité économique est centrée sur :

- La centrale nucléaire de Penly (environ 800 emplois)
- 2 entreprises de plus de 100 salariés (Gypass, La Normande)
- Différentes entreprises du travail des métaux

Des dynamiques constatées sur le territoire entre 2010 et 2015 :

- Développement de l'emploi sur Petit Caux (notamment services et commerce) et Envermeu
- Diminution sensible sur Saint Nicolas d'Aliermont du fait du tissu industriel
- Une progression légère sur l'ensemble des autres communes
- Une baisse de l'emploi privé depuis 10 ans
 - 3192 emplois privés en 2017, soit une baisse de 10%, notamment pour les activités industrielles et BTP
 - Une situation qui se démarque des tendances départementales et régionales

En 2019, l'intercommunalité est entrée dans la dynamique Territoire d'industrie en intégrant le Territoire d'industrie Dieppe Côte d'Albâtre. Plusieurs fiches-actions ont été élaborées et notamment le projet de station d'hydrogène à Penly.

Afin de se constituer une base de données, deux enquêtes en 2019 et 2020 ont permis de rencontrer les entreprises et les commerces du territoire. Ces enquêtes ont mis en exergue les attentes et les projets des entreprises de Falaises du Talou. Elles constitueront une base de travail dans l'élaboration du projet de territoire.

Afin d'accompagner les jeunes en recherche d'emploi, la communauté de communes soutient et accueille deux missions locales :

- La mission locale de Dieppe Côte d'Albâtre agissant sur la commune de Petit-Caux
- La mission locale Rurale du Talou implantée sur le territoire (Saint-Nicolas d'Aliermont) depuis 2020 et agissant sur les autres communes

La Communauté de communes Falaises du Talou est également entrée dans une dynamique d'insertion et d'aide au retour à l'emploi en intégrant le PLIE Dieppe-Falaises du Talou. L'intercommunalité a réitéré son engagement en 2020.

Deux événements ont marqué l'économie de l'EPCI en 2020 :

- La crise sanitaire a modifié les comportements, fragilisé certaines entreprises (notamment les sous-traitants de l'automobile et de l'aéronautique) et augmenté le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A. Le contexte sanitaire met également en perspective les besoins d'accès au numérique : réseau, plateforme avec PC ou lieux où l'on peut accéder à internet ...
- Le mercredi 16 décembre 2020, le conseil d'administration d'EDF a indiqué son choix, sous réserve de la décision gouvernementale, d'implanter deux nouveaux réacteurs sur le site du CNPE de Penly. Cette décision implique une préparation en amont du territoire.

SOCIAL - SANTE

Le territoire communautaire accueille deux centres sociaux que sont la Parenthèse et le Centre Pastel. L'intercommunalité est conventionnée avec les services de la Préfecture et est labellisée Maison France Services. Ainsi des agents et organismes professionnels reçoivent et tiennent des permanences sous convention pour aider les habitants dans leurs démarches administratives à Envermeu, mais également à Petit-Caux, Saint-Martin-Le Gaillard et Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Deux CCAS sont également recensés à Petit-Caux et Saint Nicolas d'Aliermont ainsi qu'un CMS à Envermeu. Deux EHPAD et une Résidence Autonomie sont identifiés à Petit-Caux, Envermeu et Saint Nicolas d'Aliermont. Un service de portage de repas aux personnes de plus de 65 ans ou, sur dérogation, aux personnes de moins de 65 ans en perte d'autonomie est proposé par la Communauté de communes Falaises du Talou, il distribue actuellement 1600 repas en moyenne par mois.

L'intercommunalité propose également un Relais d'Assistants Maternels (RAM) ainsi qu'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sur les sites de Petit-Caux et d'Envermeu, par prestation avec la Commune de Petit-Caux ainsi que depuis 2021 dans la vallée de l'Yères avec une prestation du centre social Pastel.

En 2019, 308 bénéficiaires du RSA résidaient sur la Communauté de communes (source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/allocataires-du-rsa-communes>), soit 3,4% des ménages. 33% des bénéficiaires sont accueillis sur la commune de Petit-Caux, 31% sur Saint-Nicolas d'Aliermont et 12% sur Envermeu.

En moyenne, un médecin généraliste a 864 patients. Sur notre territoire, on dénombre 7 médecins en activités (Source : <http://annuaire.sante.ameli.fr>), 1 à Envermeu, 4 à Saint-Nicolas d'Aliermont et 2 sur Petit-Caux soit 1 médecin généraliste pour 3 429 habitants contre 1 médecin généraliste pour 1127 habitants en Seine Maritime (Source : ARS février 2018).

« Un territoire identifié comme prioritaire compte-tenu des indicateurs sanitaires et sociaux identifiés. A ce titre, la possibilité de bénéficier d'un réseau territorial de promotion de la santé (RTPS) Contractualisation avec l'ARS et la Région Normandie (janvier 2019) »

CULTURE - SCOLAIRE

La Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'accès à :

- 4 médiathèques communautaires et 5 points lecture communaux
- 2 musées
- 2 salles de spectacles pouvant accueillir un maximum de 1000 personnes
- L'enseignement musical (Ecole de musique et Harmonies, SYDEMPAD (Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois))



La compétence scolaire ne relève pas des compétences de la Communauté de communes. Pour dresser un bref état des lieux, nous pouvons signaler que la carte scolaire du territoire est complexe, les communes sont historiquement regroupées en SIVOS, parfois avec des communes limitrophes de l'intercommunalité.

Le territoire intercommunal accueille un collège comptant environ 700 élèves, à Saint Nicolas d'Aliermont.

Le projet de territoire détaillera et analysera plus en détail ce point.

METHODE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC

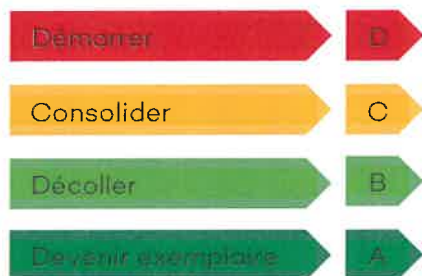
L'élaboration du diagnostic s'appuie sur les éléments dont nous disposons à ce jour :

- Le SCoT Pays Dieppois Terroir de Caux
- Le PCAET
- Les données des différents ministères

Considéré comme un bilan de l'avancement de la transition écologique sur le territoire, ce diagnostic amendable, cadre les enjeux des années à venir et pose les progressions envisagées pour les 6 thématiques abordées :

- Mobilité
- Énergie et climat
- Rénovation énergétique
- Traitement des déchets / Économie circulaire
- Agriculture et alimentation locale
- Actions en matière de biodiversité
- Lutte contre l'artificialisation des sols
- Eau et assainissement

Les informations listées dans le Memento qui nous a été soumis, sont envisagées comme indicateurs pour mesurer l'impact de nos actions au fil des années. Nous ajoutons un indicateur visuel résumant pour chaque thème abordé, la situation initiale du territoire du point de vue de la transition écologique et l'objectif visé à l'horizon 2026.



MOBILITE

La Communauté de communes Falaises du Talou est un territoire rural où la voiture individuelle constitue le mode de déplacement principal. La part des ménages ayant deux voitures ou plus est de 52,2% contre 47,5% en 2010.

Plusieurs lignes de transports organisées par la Région traversent les communes de l'intercommunalité en traversant Petit-Caux, Envermeu et Saint Nicolas d'Aliermont.

La collectivité vient d'acter le démarrage d'une étude de mobilité dont l'objet est de faire l'état des lieux des mobilités existantes et des besoins de façon à rédiger un plan d'actions.

Il existe un service de transport à la demande sur la commune de Petit-Caux qui va faire l'objet d'un transfert au niveau communautaire à compter du 1er juillet 2021.

Les infrastructures de mobilité active à valoriser :

- L'Avenue verte qui traverse 6 communes de la Vallée de la Béthune
- La Véloroute du littoral qui traverse la commune de Petit-Caux
- Le Chemin vert du Petit Caux qui relie le territoire avec la Communauté de communes des villes sœurs.

Les infrastructures et actions à développer :

- Les voies douces
- Le covoiturage et l'autopartage
- L'utilisation du vélo

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés	12 km
Existence de pôle(s) multimodal (aux)	0
Existence de voies réservées au covoiturage	0
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Petit-Caux 10 véhicules - 1%
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	7 d'après le site du SDE76
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	0
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100% CCFT

ENJEUX

- Élaborer une stratégie pour renforcer la proximité des services (réduire les obligations de se déplacer)
- Réaliser un schéma local des mobilités
- Développer le covoiturage, l'autopartage, le transport solidaire
- Rendre les transports en commun plus denses et attractifs
- Valoriser les infrastructures cyclables existantes
- Compléter le réseau d'infrastructures cyclables

Situation actuelle



Objectif visé



ÉNERGIE ET CLIMAT

Le slogan de la Communauté de communes Falaises du Talou est "Une vague d'énergie en Normandie". Parmi les objectifs du mandat 2020-2026, on retrouve la volonté de développer et diversifier les énergies produites sur le territoire. Ainsi, la Communauté de communes soutient le projet d'EPR2 de Penly, affirme la volonté de développer l'énergie solaire et prend le rôle de facilitateur concernant les projets de méthanisation.

Le potentiel de production d'énergies renouvelables identifié au PCAET (échelle du PETR) :

- Solaire PV en toiture (17,6 GWh/an)
- Solaire thermique (9,4 GWh/an)
- Biogaz / Méthanisation (46 GWh/an)
- Bois (79 GWh/an pour 49 actuellement)
- Eolien (115 GWh/an pour 79 actuellement)

Capacité totale du gisement - > 267,5 GWh/an pour 128,6 GWh/an actuellement (possibilité de doubler la production d'énergie renouvelable actuelle)

La Communauté de communes a pour ambition de réaliser un cadastre solaire avec l'aide du Syndicat Départemental Electrique de la Seine Maritime.

Elle s'appuie pour la rénovation thermique sur la maison de la rénovation qui se déploiera sur le territoire dans le cadre des évènements.

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;	Indicateur en coût financier : 1860€ / an / habitant
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;	52 % Produits pétroliers 6 % Gaz naturel 16 % Biomasse 26 % Electricité
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) ;	TOTAL: 128.6 GWh/an Bois 49 GWh/an Eolien 79 GWh/an

ENJEUX

- Préciser le potentiel de production d'énergies renouvelables sur la Communauté de communes
- Encourager et soutenir les projets d'autoconsommation locale partagée

Situation actuelle



Objectif visé



RENOVATION ENERGETIQUE

Le bâti est majoritairement constitué de maisons individuelles (93.4% de logements individuels de grande taille). 78.2% sont des logements de 4 pièces et plus. La part de propriétaires occupants est de 76.6%.

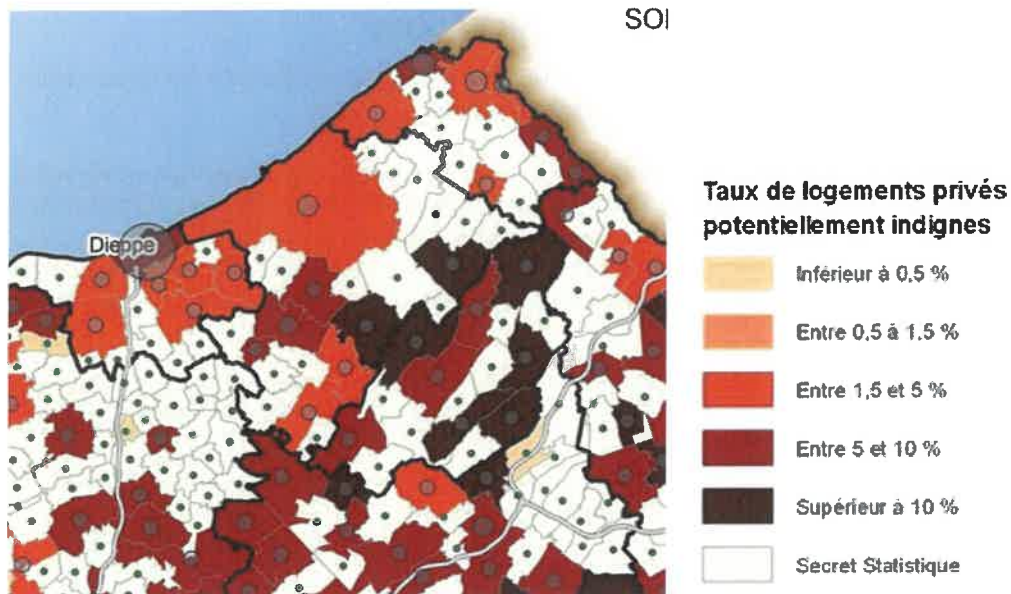
Avec un parc de logements anciens dans les parties les plus rurales du territoire, le chauffage au fuel concerne encore plus de 25% des logements. Le territoire est bien entendu concerné par une proportion importante de « passoires thermiques » : un peu plus de 15% du parc selon les données statistiques du Ministère.

La Communauté de communes a signé une convention de partenariat pour le fonctionnement de la Maison de la Rénovation 2021-2024 afin d'accompagner les ménages à la rénovation énergétique de leur logement. Les ménages les plus modestes peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'association INHARI lors des permanences au sein de la Maison France Services. L'objectif est de permettre à tous d'obtenir les conseils et l'accompagnement de professionnels, y compris pour les publics qui rencontrent des problèmes de mobilité.

En 2020, la Communauté de communes a modifié son règlement d'intervention concernant les aides à l'immobilier d'entreprises. Ainsi, les travaux de rénovation des bâtiments professionnels incluant une amélioration énergétique bénéficient d'une subvention dès 5000€ hors taxes d'investissement.

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	15% F et G en Seine Maritime (ADEME 2018)
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	A: 1.2% B: 4.2% C: 18.2% D: 36.1% E: 25.5% F: 10.1% G: 4.7% Données départementales mais la CCFT n'est pas épargnée)
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	3 potentiellement fragiles en 2012
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire État des systèmes de chauffage	13 entreprises certifiées RGE (www.faire.gouv.fr)
Nombre estimé de chaudières à fioul	2 800
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	30% des ménages du PETR se chauffent au bois
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	Electrique Gaz Fuel

SOI



ENJEUX ET PESPECTIVES

- Renforcer la stratégie de rénovation du parc privé (accompagner les habitants)
- Lutter contre la précarité énergétique
- Rendre les nouvelles constructions exemplaires
- Mieux connaître et améliorer le bâti communal et intercommunal
- Sensibiliser les artisans à la RT 2020 et à l'importance de la labellisation RGE

Situation actuelle



Objectif visé



TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

La Communauté de communes gère le traitement et la valorisation des déchets sur le territoire. Deux déchetteries et un point déchets verts sont en service.

Les ordures ménagères et les recyclables sont collectés en porte à porte. Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est en cours de finalisation avec à la clef des actions de sensibilisation des usagers pour la réduction des déchets à la source.

La Communauté de communes souhaite également lancer une étude afin d'organiser la valorisation des biodéchets et mettre en place un espace de réemploi sur le site de la déchetterie de Petit Caux.

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Tonnage de déchets produits par le territoire	16 721 tonnes
État des équipements de tri au regard des normes	2 déchetteries 1 point déchets verts
Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	NON
Tri sélectif par filière en 2020	Ordures ménagères résiduelles : 4 821 tonnes Recyclables hors verre : 1457 tonnes Verre : 976 tonnes Déchetteries : 9466 tonnes
Nombre de structures ESS	40 dont 37 associations 3 coopératives (1 bancaire, 1 agricole, 1 SCIC) Source: www.ess-france.org
Restauration collective	1 entreprise de restauration collective (La Normande)
Nombre d'entreprises soumises au RSE	1 (EDF)

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Mettre en œuvre le PLPDMA pour réduire les déchets à la source
- Identifier les pistes de réduction des déchets des entreprises et optimiser leur gestion
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire et soutenir leurs efforts en faveur du climat
- Soutenir les entreprises de l'innovation durable, de l'économie sociale et solidaire et de la transition énergétique
- Elaborer des partenariats entre les producteurs locaux, La Normande et les établissements publics (EHPAD, scolaires, périscolaires) pour développer une restauration collective raisonnée

Situation actuelle



Objectif visé



AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Le territoire de la Communauté de communes Falaises est un territoire rural avec plus de 79% de terres agricoles. Une prédominance de l'élevage est à noter malgré l'essor des grandes cultures. L'agriculture biologique représente moins de 2% des exploitations.

Le maintien de l'activité de l'élevage, de la diversification de l'agriculture est important pour le maintien de qualité des paysages et l'économie locale. Le territoire comporte également plusieurs exploitations en vente directe.

Il existe 4 marchés hebdomadaires sur le territoire :

- St Nicolas d'Aliermont
- Envermeu
- Saint Aubin le Cauf
- Petit-Caux (Berneval le Grand)

Marché estival : Petit-Caux (Saint Martin en Campagne)

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Existence d'un projet alimentaire territorial	Lancement d'un PAT
Nombre d'exploitations agricoles	275 exploitations en 2010
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	12 exploitations en circuits courts et AB
Surface agricole utile du territoire	25 950ha CCFT en 2010
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	Le PAT permettra de préciser les surfaces actuelles
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire (DRAAF 2017 codes postaux 76 630 + 76 370 +76 510)	40.8 tonnes en 2017

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Identifier les producteurs locaux et lieux de vente directe
- Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux (PAT)
- Favoriser les techniques agricoles les plus économes en intrants
- Valoriser et soutenir les exploitations engagées dans les démarches bio

Situation actuelle



Objectif visé



ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

La collectivité comprend des milieux naturels très divers avec sa géographie qui compte trois vallées, un plateau et une frange littorale. On retrouve 5 sites Natura 2000 qui représentent près de 4 % du territoire. On retrouve également des milieux emblématiques reconnus en Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 et 2. Il s'agit d'ensemble de milieux humides, de coteaux calcaires, de prairies naturelles et de boisements.

La Communauté de communes sous l'impulsion des élus souhaite mieux connaître la biodiversité de son territoire avec l'ambition de la préserver et mieux la prendre en compte dans les politiques d'aménagement de celui-ci en étant reconnu "Territoire Engagé pour la Nature"

Le projet de territoire engagé pour la nature s'appuie donc sur 3 grands objectifs que sont :

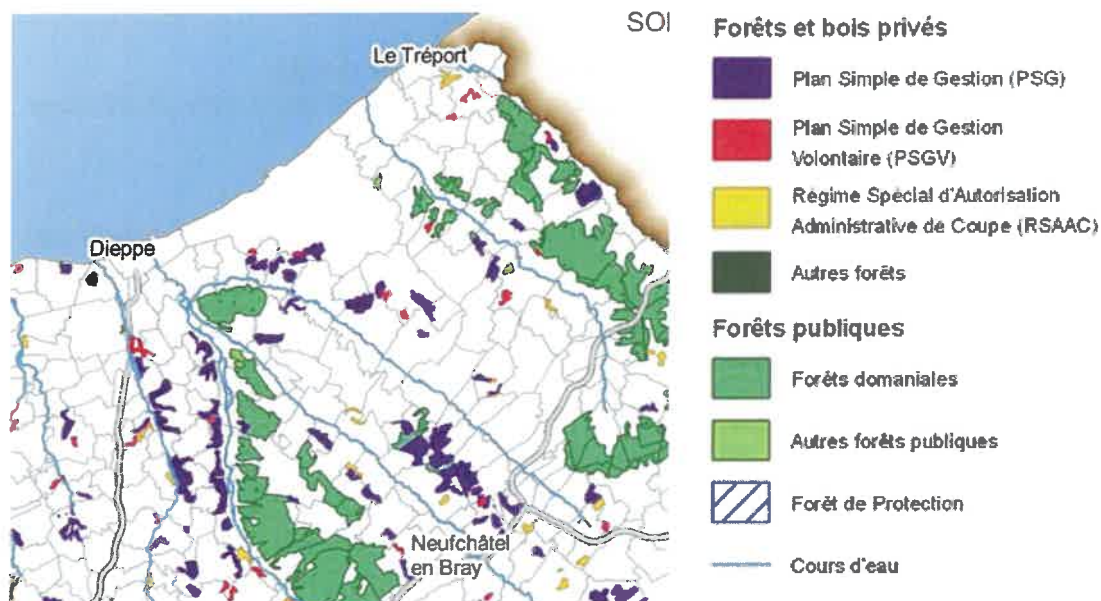
- Connaître
- Préserver et restaurer
- Valoriser

Les actions répondront également en tout ou partie aux objectifs du Plan Climat Air Energie, au Schéma de Cohérence Territoriale, au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée de l'Yères et nourriront le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le programme d'actions établi sur 6 ans concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de communes il s'appuiera sur l'ensemble des élus, habitants, associations et professionnels.

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Surface des aires protégées : parc naturel	0
Surface des aires protégées : Natura 2000	1 188 ha
Surface des aires protégées : ZNIEFF	ZNIEFF II : 10 262 ha
Aire de protection des captages	4 forages du territoire <ul style="list-style-type: none">• Touffreville sur Eu• Villy sur Yères• Envermeu « Les Annettes »• Envermeu « St Laurent »
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	100% Yères Béthune Eaulne Varenne Bailly Bec
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	A l'étude SRCAE Prioritaires : 3 (2 sur l'Yères et 1 sur l'Eaulne).
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	Cf : carte
Surfaces de haies	A l'étude dans le cadre des ABC

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classé en réservoir de biodiversité	Atlas de la Biodiversité Communal en cours (2021-2023)
Label «Territoires engagés pour la nature»	Dossier de candidature déposé
Label «terre saine»	Non



ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Assurer la préservation de la biodiversité
- Restaurer les trames et les corridors écologiques
- Valoriser et renforcer le paysage pour conforter l'identité locale
- Assurer la préservation de la qualité de la ressource en eau
- Planter 70 000 arbres pour le stockage du carbone

Situation actuelle



Objectif visé



LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le conseil communautaire a délibéré le 08 avril 2021 pour le lancement du PLUi, la CCFT lancera l'appel d'offres pour septembre. L'objectif est d'avoir un document exploitable dès 2026.

A ce jour, la Communauté de communes a lancé l'élaboration du projet de territoire en ciblant les 4 axes de travail :

- Engager le territoire dans une démarche de développement durable
- Organiser la réciprocité entre les communes en s'appuyant sur les atouts de chacune
- Renforcer la qualité du cadre de vie des habitants
- Organiser le territoire pour accueillir les grands projets à venir

Ce projet sera finalisé en février 2022 et apportera des éléments d'appui et d'orientation pour le PLUi.

A ce jour le territoire est couvert par divers documents d'urbanisme, créant des déséquilibres dans le développement des communes :

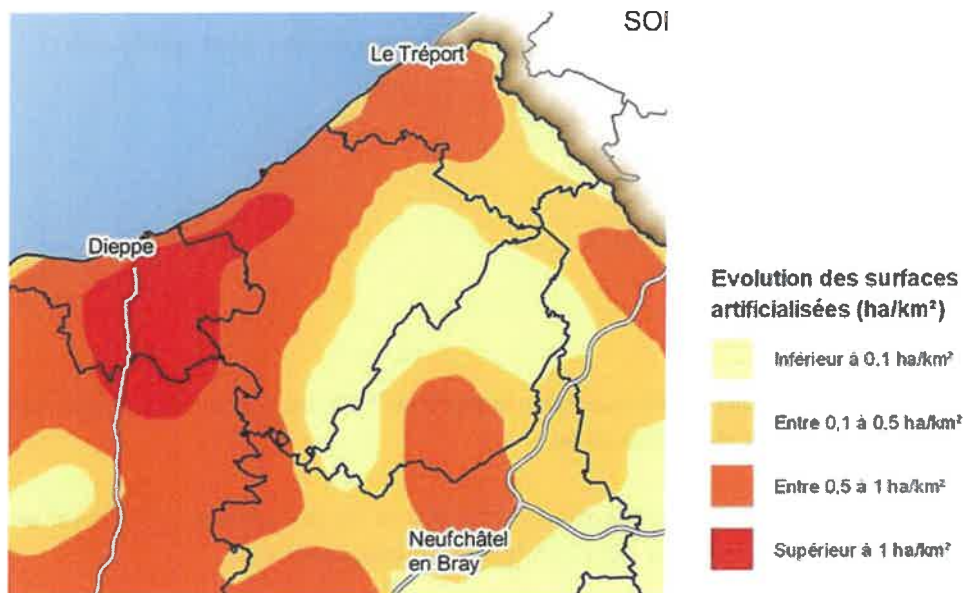
Document d'urbanisme en vigueur	Communes	Communes déléguées
RNU	12	12
Carte communale	5	4
PLU	4	2
PLU en cours	2	1

Le SCoT prévoit (hors communes de la Vallée de l'Yères et d'Avesnes-en-Val) un objectif de construction de 2834 logements à l'horizon 2036. 127ha d'extension pour l'habitat et 24ha pour les parcs d'activités.

Le territoire comporte peu de friches, elles se situent majoritairement à Saint-Nicolas d'Aliermont (voir étude des friches, SMA). La plupart ont trouvé une nouvelle fonction: (renaturation de la friche Bayard, réhabilitation en cours de la friche Lycée Pons à Saint-Nicolas d'Aliermont).

La part de bâti vacant augmente sensiblement de 2007 à 2017 passant de 4.1% à 6.2%, une proportion qui reste inférieure à celle des agglomérations du fait de l'attractivité des territoires ruraux.

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
État d'avancement du PLUi	Lancement 2022
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	+ 10% de 2008 à 2018
Création de logements	+ 147 logements/an entre 2012 à 2017
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	Très peu de friches identifiées <0.001% du territoire
Surfaces désartificialisées	Non connu
Logements vacants	2007: 4.1% 2017: 6.2%



ENJEUX

- Appliquer la stratégie « Eviter, Réduire, Compenser »
- Renforcer la résilience des projets d'artificialisation ne pouvant être évités par des stratégies végétales favorisant l'infiltration des eaux pluviales et l'accueil de biodiversité ;
- Optimiser la surface des infrastructures nécessaires à l'accueil de l'EPR 2
- Anticiper la réaffectation des terrains artificialisés, notamment par la renaturation ;
- Elaborer une stratégie de requalification et d'adaptation du bâti existant ;
- Diversifier l'offre d'habitat

Situation actuelle



Objectif visé



EAU ET ASSAINISSEMENT :

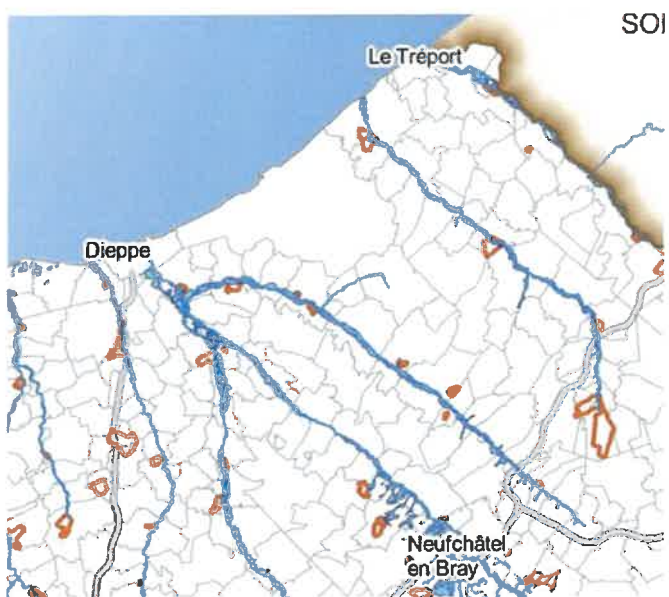
L'eau et l'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes sont gérés par 7 collectivités compétentes :

- Le SIEA Caux Nord Est
- Le SIEA Dieppe Nord
- La commune d'Envermeu
- La commune de Saint Nicolas d'Aliermont
- Le SIAEPA de la vallée de la Béthune
- Le SIEAPA du Plateau d'Aliermont
- Le SIAEPA de Wanchy- Douvrend

Les 8 stations d'épuration du territoire sont aux normes et ont fait, ou vont faire l'objet de travaux afin d'améliorer le traitement des eaux usées.

La Communauté de communes prévoit la réalisation d'une étude de gouvernance de l'eau et de l'assainissement pour préparer l'échéance de 2026 (prise de compétence).

INDICATEURS	ETAT DES LIEUX
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON);	OUI
Taux de fuite des réseaux du territoire ;	18% (selon les SIAEPA)
Nombre de captages prioritaires ;	0
Nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ;	3 Touffreville sur Eu Villy sur Yères Envermeu (St Nicolas)
Couverture du territoire par un SAGE	1/3 SAGE de la Vallée de l'Yères



ENJEUX

- Lancer une réflexion pour la prise de compétence « Eau Potable et Assainissement » à l'échelle intercommunale.
- Assurer l'approvisionnement et l'assainissement des usagers
- Tendre vers une harmonisation et mutualisation des services
- Lancer une étude sur la gestion des boues

Situation actuelle



Objectif visé



SYNTHESE

L'ensemble de ces éléments sont mis en perspective afin de définir des axes principaux qui vont permettre d'assurer la transition écologique, le soutien de l'attractivité, de l'économie locale et la solidarité du territoire.



Aménagement du territoire

Sur l'aspect foncier, le site actuel de Penly est contraint par sa topographie accidentée, un accès limité en bas de falaise, et deux réacteurs dont l'exploitation ne doit pas être perturbée. Des zones foncières complémentaires contiguës au site sont en cours d'acquisition pour assurer les conditions d'accès au site et la logistique de chantier. Des acquisitions complémentaires sont également à prévoir par EDF et par ses partenaires industriels, dans une zone plus large, pour des besoins industriels liés au chantier (parking, zones d'activité, villages entreprises, zones de préfabrication et de stockage...), et pour les démarches de compensation agricole et environnementale.

Par ailleurs les besoins d'aménagement du territoire pour accueillir la population nécessaire à la réalisation du chantier et l'adaptation des infrastructures, impliquent de porter la réflexion sur un périmètre assez large, à minima celui des 4 EPCI concernés, d'associer l'ensemble des acteurs de ces territoires et l'État. Bien que très amont du projet potentiel EPR2, il est important d'anticiper sur ce sujet stratégique et complexe car la problématique du logement est étroitement liée aux sujets de la mobilité, des écoles, des commerces... Ainsi, bien connaître le fonctionnement de ces territoires, leurs liens, les infrastructures existantes, les possibilités de développement constituent un préalable qui trouve toute sa place dans le CRTE.

Pour ce qui concerne l'urbanisme, dans le cadre de la sécurisation du projet potentiel, il est important d'obtenir un urbanisme compatible avant la décision d'engagement de ce projet industriel. Pour cela, il convient de travailler dès maintenant à la compatibilité des différents documents d'urbanismes notamment le SCOT du Pays Dieppois-terroir de Caux, le futur PLU de Saint Martin en Campagne et la carte communale de Penly.

Au-delà de ces échéances, il conviendra de lancer rapidement le PLUi afin de pouvoir asseoir plus solidement les permis de construire à venir et d'analyser plus globalement les besoins d'évolution de l'urbanisme du périmètre géographique concerné pour rendre compatible les aménagements des infrastructures nécessaires avec les enjeux du projet à moyen/long terme, en proposant une modernisation du cadre (engagement d'une procédure PLUi).

Les premières estimations de personnel nécessaire à la conduite du chantier font état de plusieurs milliers de personnes et d'un pic d'environ 7500/8000 travailleurs pendant quelques années.

Un chantier de construction d'une telle envergure entraînera une croissance de l'activité économique déjà en place dans la région : entreprises locales et régionales susceptibles de répondre aux appels d'offres, contrats de sous-traitance et de fourniture d'équipements, maintenance, etc... Le plan d'action engagé vise à mailler tous les acteurs locaux, collectivités, entreprises, groupements, associations... pour être en mesure de participer aux marchés du projet de construction, dans tous les secteurs d'activités. Le développement des entreprises et industries locales devra être pris en compte dans l'aménagement des territoires.

Compte tenu du séquençage des actions à mener, il est nécessaire d'engager le processus de création de logements temporaires et pérennes sur le territoire, très en amont. Ce travail nécessitera d'identifier les besoins, de réaliser un diagnostic des possibilités de réhabilitation et des programmes immobiliers prévus, de recenser l'offre disponible sur le territoire et de prévoir des opérations sur le temps long permettant de loger les travailleurs pendant la période du chantier. Cet axe de travail devra être mené avec les principales communes et les EPCI, mais également avec les bailleurs sociaux les syndicats et associations privés, les acteurs du tourisme, en particulier pour le logement provisoire, ... L'objectif devra également être de faire profiter le territoire sur le plus long terme de ces nouveaux logements et équipements.

De même l'adaptation des réseaux de transports, notamment routier entre Dieppe et le Tréport, doit être analysée en fonction des flux prévisibles de personnels et de logistique. Dans ce cadre, et afin de limiter la création de zones de congestion, des réflexions sur de nouveaux modes de déplacement, de dispositifs collectifs ou partagés, de décarbonation des moyens de déplacements, de mobilité douce pourront également être étudiés.

Cet afflux important de personnel sera également l'occasion de développer des commerces de proximité, notamment dans les domaines de la restauration et des services, autour des lieux de vie : en journée à Petit Caux, et plus largement à proximité des lieux de vie qui seront proposés.

Au-delà des impacts économiques et sociaux majeurs pour ces territoires, le volet environnemental est aussi une composante primordiale de ce projet. En premier lieu par le respect des procédures réglementaires et l'indispensable évaluation environnementale du projet. Mais aussi dans la démarche globale de l'aménagement du territoire qui se doit de s'inscrire dans le cadre de la transition écologique environnementale (gestion économe de l'espace, mobilité douce, économie circulaire, compensation environnementale, ...).

Plus globalement, à l'image de ce qui a été réalisé dans le cadre du Grand Chantier associé aux travaux de Flamanville 3 (58 projets pour un investissement global de 123 M€), des aménagements de certaines communes devront être engagés pour accueillir ces nouvelles populations (fourniture de fluides, réseaux d'assainissement, traitements des déchets, moyens médicaux, structures pour la petite enfance, écoles, commerces, installations de loisirs et sportives, ...).

La Communauté de communes Falaises du Talou accueille sur son territoire le projet de l'EPR2. Le grand chantier aura des impacts directs et indirects sur le territoire qu'il nous faut anticiper (accueils d'entreprises, logements, services, commerces, transport, compensations environnementales...).

Dans un premier temps, une modification des documents d'urbanisme existants à proximité immédiate du projet (PLU de St Martin-en-Campagne, carte communale de Penly, PLU de Biville-sur-Mer...) ainsi que la réalisation d'un PLUi seront lancées afin de permettre les aménagements nécessaires au bon déroulement du grand chantier.

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.																			
PROJET			SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT			Relance Etat		Etat		Région		Europe		Département		Autres	
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir onglet "thématique")	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) HT.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023-2026	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnels, AAP ciblé)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN, ARS...)	Région (€)	Europe (€)	Détail europe	Département (€)	CCFT	Instituts autres financeurs
Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique																			
1.2	Réhabilitation d'un logement communal	Freulleville	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.3	Réhabilitation d'un logement communal	Touffreville-sur-Eu	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.4	Remplacement fenêtre de la mairie et de l'école « chaudière	Villy-sur-Yères	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.5	Rénovation de l'école de la commune déléguée de Saint Martin en Campagne	Petit-Caux	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.6	Rénovation de la Salle Jacques Brel	Petit-Caux	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.7	Rénovation de la Salle Communication	Petit-Caux	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.8	Réhabilitation de la garderie	Saint-Vaast d'Épreville	Energie/climat	2022									detr dsil						
1.9	Huissieries et isolation de l'école	Saint-Aubin-le-Cauf	Energie/climat	2022		30 703,00 €													
1.10	Rénovation thermique du gymnase des Bruyères	Saint-Nicolas d'Allerment	Energie/climat	2022	2024	87 000,00 €													
						Sous total													
Axe 2 : Valoriser et recueillir le paysage, la biodiversité et le cadre de vie																			
2.1	PLUI (Bilan hydro-cavités)		Energie/climat - Mobilité - Revitalisation - Biodiversité	2021	2026								?						
2.2	Veille fondère sur les milieux naturels		Biodiversité	2021	2024	12 000,00 €						9 600,00 €	AESN 80%						
2.3	Plantation de haies		Biodiversité	2021	2026														
2.4	Restauration des vergers (année 1/2) 1000 arbres		Biodiversité	2021	2022	49 951,10 €													
2.5	Création d'un verger conservatoire		Biodiversité/Climate	2022	2023	10 000,00 €							?						
2.6	Plantation d'arbres et d'alignements d'arbres		Biodiversité	2022	2026	10 000,00 €													
2.7	Acquisition et restauration de réservoirs de biodiversité		Biodiversité	2022	2026	57 000,00 €						48 450,00 €	OFB 85% 80% AESN						
2.8	Étude de gouvernance Eau Assainissement et gestion des boues		Traitement des déchets/économie circulaire	2022		20 000,00 €													
2.9	Etude de la réhabilitation du Site de l'UTOM pour la gestion des déchets verts, la création d'un quai de transfert et la gestion des biodéchets		Traitement des déchets/économie circulaire	2022															
2.10	Mise aux normes de la déchetterie de Petit-Caux, réalisation d'un espace de réemploi		Traitement des déchets/économie circulaire	2022		1 300 000,00 €													
2.11	Maîtrise d'œuvre et travaux voies vertes chemin vert du duvalduc de Touffreville		Mobilité	2022															
						Sous total								14 988,36 €				24 980,60 €	4 192,24 €
Axe 3 : Conforter l'économie et l'attractivité locale																			
3.1	Commerce Guilmécourt		Revitalisation/ Mobilité	2022															
3.2	Etude aménagement de la Torqueville Envermeu		Revitalisation	2021		20 000,00 €													
3.3	Accompagnement des acteurs économiques		Revitalisation	2021									?						
3.4	Embauche d'un manager de commerce (année 2/2)		Revitalisation	2021				102 000,00 €		40 000,00 €	banque des territoires économie de proximité								62 000,00 €
3.5	Aménagement de la place Dujarichy		Revitalisation	2021															
3.6	Acquisition de composteurs		Traitement des déchets/économie circulaire	2021		20 000,00 €													20 000,00 €
						Sous total				40 000,00 €									82 000,00 €
Axe 4 : Favoriser la proximité et les mobilités actives																			
4.1	Piste cyclable Intra-ville-Gouchaupré		Mobilité	2022															
4.2	Maîtrise d'œuvre et acquisition terrain espace multiservices communautaire		Culture - Revitalisation	2022		120 000,00 €													
4.3	Étude schéma de mobilité		Mobilité	2021		35 000,00 €													
						Sous total													
Axe 5 : Assurer la sécurité, l'accessibilité																			
5.1	Vidéo-protection caméras "Les Acacias" et salle des fêtes		Numérique	2021		2 271,00 €							DSIL 25%						
5.2	Équipement de lutte contre l'incendie		Revitalisation	2021		59 615,00 €						567,00 €	DETR 30%						
5.3	Équipement de lutte contre l'incendie		Revitalisation	2021		39 943,00 €						23 846,00 €	DETR 40%						
5.4	Équipement de lutte contre l'incendie		Revitalisation	2021		3 426,00 €						15 977,00 €	DETR 40%						
5.5	Équipement de lutte contre l'incendie		Revitalisation	2021		21 880,00 €						1 370,00 €	DETR 40%						
5.6	Aménagement d'un rond-point sur la voirie communale		Mobilité	2021		3 459,00 €						8 752,00 €	DETR 40%						
5.7	Réfection de la rue Louis Vitet		Mobilité	2021		34 916,00 €						1 037,00 €	DETR 30%						
						Sous total						10 475,00 €							
						Sous total						62 024,00 €							
Axe 6 : Accueillir l'EPR 2 sur le site du CNPE de Penly																			
6.1	Extension de la Zone d'activité de l'Oratoire à Petit-Caux (Biville-sur-mer) : études, acquisitions, travaux		Revitalisation	2021		230 000,00 €													
6.2	Extension de la Zone d'activité de l'Oratoire à Petit-Caux (Biville-sur-mer) : études environnementales, géotechniques, relevé topographique		Revitalisation	2021		50 000,00 €													
						Sous total													50 000,00 €
						Sous total													50 000,00 €
						TOTAL				2 064 471,20 €				40 000,00 €					136 192,24 €

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

PROJET				SUIVI		PLAN DE FINANCEMENT			Région		Etat		Région		Europe		Département		Autres		
Nom du projet potentiel	Description et objectif du projet	Territoire (EPCI, commune...)	Thématique (voir onglet "thématique")	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Coût total estimé (€) H.T.	Engagement Dépenses 2021 (€)	Engagement Dépenses 2022 (€)	Engagement Dépenses 2023 (€)	Montant Plan de relance (€)	Détail plan de relance (DSIL exceptionnelle, AAP cblie)	autres financements Etat (€)	Détails du financement de l'Etat et de ses opérateurs (CDC, Ademe, Anru, Anah, DSIL, DETR, FNADT, AESN,ARS...)	Région (€)	OPER (hors volet relance)	Europe (€)	Département (€)	(€)	Intitulé autre financeur		
Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique																					
1.1	Rénovation énergétique d'un logement communal	Sept-Meules	Energie/climat	2021		11 576,24 €				5 788,12 €	DSIL "Rénovation" 50%						5 788,12 €	0,00 €			
1.2	Installation d'un chauffage intelligent (logement communal)	Douvrend	Energie/climat	2021		1 644,00 €				1 315,00 €	DSIL "Rénovation" 79,99%							329,00 €			
1.3	Remplacement de la chaudière de la Médiathèque communautaire	CCFT	Energie/climat	2021		13 000,00 €												13 000,00 €		CCFT	
1.4	Réhabilitation thermique et mise aux normes de l'école de la commune déléguée de Penly	Petit-Caux	Energie/climat	2021		822 496,00 €				164 499,00 €	DSIL "Rénovation" 20%							657 997,00 €			
1.5	Travaux de réhabilitation et d'isolation de la couverture du bâtiment et de l'école primaire	Envermeu	Energie/climat	2021		49 752,00 €							14 925,60 €		DETR 30%			12 438,00 €	22 366,40 €		
Sous total						898 468,24 €				171 602,12 €		14 925,60 €		- €		- €	18 226,12 €	693 714,40 €			
Axe 2 : Valoriser et qualifier le paysage, la biodiversité et le cadre de vie																					
2.1	Vieille foncière sur les milieux naturels	CCFT	Biodiversité	2021	2024	12 000,00 €							9 600,00 €		AESN 80%			3 400,00 €		CCFT	
2.2	Acquisition et restauration de réservoirs de biodiversité	CCFT	Biodiversité	2022	2026	57 000,00 €							48 450,00 €		OFB 85%			8 550,00 €			
Sous total						69 000,00 €				- €			58 050,00 €		- €		- €	11 950,00 €			
Axe 3 : Conforter l'économie et l'attractivité locale																					
3.1	Travaux d'aménagement de la ZAC des Monts et Vallées à SNA	CCFT	Revitalisation	2021		262 189,00 €			262 189,00 €			52 437,80 €	DSIL 20%	39 328,35 €	15%			170 422,85 €		CCFT	
3.2	Embauche d'un manager de commerce (année 1/2)	CCFT	Revitalisation	2021		56 000,00 €		56 000,00 €		20 000,00 €	banque des territoires économie de proximité							36 000,00 €		CCFT	
3.3	Acquisition de tablettes numériques pour l'école	Saint Aubin le Cauf	Education - Numérique	2021		5 106,00 €						1 531,80 €	DETR 30%					3 574,20 €			
Sous total						323 295,00 €				20 000,00 €		53 969,60 €		39 328,35 €		- €	- €	209 987,05 €			
Axe 4 : Favoriser la proximité et les mobilités actives																					
4.1	Création d'un terrain multisports	Saint Aubin le Cauf	Sport	2021		58 711,51 €				0,00 €		17 613,45 €	DETR 30%					15 000,00 €	26 098,06 €	commune	
Sous total						58 711,51 €				0,00 €		17 613,45 €		- €		- €		15 000,00 €	26 098,06 €		
Axe 5 : Assurer la sécurité, l'accessibilité																					
5.1	Sécurisation de la descente du collège Claude Monet	Saint Nicolas d'Allermont	Mobilité	2021		519 958,77 €						233 981,45 €	DSIL 15% DETR 30%	62 220,00 €			74 259,00 €	149 498,32 €		commune	
5.2	Vidéoprojection voiries et bâtiments communaux	Saint Nicolas d'Allermont	Numérique	2021		154 633,00 €						64 945,86 €	DSIL 17% DETR 25%				19 947,66 €	88 658,25 €		FIPD	
5.3	Aménagement de sécurité sur une voirie communale	Douvrend	Mobilité	2021		22 235,65 €						6 670,70 €	DETR 30%					15 564,95 €		commune	
5.4	Accessibilité d'un bâtiment communal de l'ancienne école	Bailly en Rivière	Mobilité	2021		9 353,62 €						2 806,09 €	DETR 30%					6 547,53 €		commune	
5.5	Création d'une aire de retournement	Sept-Meules	Mobilité	2021		4 750,00 €						1 425,00 €	DETR 30%					3 325,00 €		commune	
5.6	Sondage cavité souterraine (suite à un effondrement Rue Henlon)	Saint Nicolas d'Allermont	Revitalisation	2021		11 165,00 €						3 849,50 €	DETR 30%					7 315,50 €		commune	
5.7	Acquisition de deux systèmes mobiles d'alerte et d'information des populations	Avesnes-en-Val	Numérique	2021		1 740,40 €						522,12 €	DETR 30%					1 218,28 €		commune	
5.8	Aménagement de l'accès handicapé de l'église avec un ascenseur	Bailly en Rivière	Mobilité	2021		21 100,00 €						6 330,00 €	DETR 30%					14 770,00 €		commune	
5.9	Réfection de la toiture du garage et du préau de la mairie	Canehan	Revitalisation	2021		6 203,68 €						1 861,10 €	DETR 30%					4 342,58 €		commune	
5.10	Création d'un parking et pose d'une barrière et clôture sécurisée à la salle des fêtes	Canehan	Revitalisation	2021		12 354,00 €						3 068,50 €	DETR 25% DETR 30%					9 265,50 €		commune	
5.11	Couverture ardoise naturelle sur façade nord et sud de l'église	Dampierre-Saint Nicolas	Revitalisation	2021		37 164,00 €						11 149,20 €	DETR 30%					26 014,80 €		commune	
5.12	Changement de la toiture bâtiment technique	Dampierre-Saint Nicolas	Revitalisation	2021		15 831,41 €						4 749,12 €	DETR 30%					11 082,29 €		commune	
5.13	Accessibilité PMR mairie	Douvrend	Mobilité	2021		31 020,00 €						9 306,00 €	DETR 30% DETR 40%					21 714,00 €		commune	
5.14	Mise aux normes du dispositif d'alarme incendie de la salle polyvalente	Saint Jacques d'Allermont	Revitalisation	2021		4 404,55 €						1 761,82 €						2 642,73 €		commune	
5.15	Création d'une rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite	Saint Jacques d'Allermont	Mobilité	2021		49 241,68 €						16 742,17 €	DSIL 34%					32 499,51 €		commune	
5.16	Sécurisation de l'abri-bus d'Auberville	Saint Martin le Gallard	Mobilité	2021		4 700,00 €						1 880,00 €	DETR 40%					2 820,00 €		commune	
5.17	Mise aux normes d'un établissement recevant du public (Ad'AP) église et cimetière	Touffreville-sur-Eu	Mobilité	2021		23 050,13 €						9 220,05 €	DETR 40% DSIL 20%					13 830,08 €		commune	
5.18	Restauration de l'église Sainte Marie Madeleine 2eme tranche	Douvrend	Revitalisation	2021		569 238,00 €						284 619,00 €	DETR 30%				135 050,00 €	149 529,00 €		commune	
Sous total						1 498 143,89 €				0,00 €		664 407,68 €		62 220,00 €		0,00 €	229 296,66 €	511 138,32 €			
Axe 6 : Accueillir l'EPFR 2 sur le site du CNPE de Penly																					
Sous total																					
TOTAL						2 847 618,64 €				191 602,12 €		808 966,33 €		101 548,35 €		- €	- €	262 522,78 €	1 452 897,83 €		

1.1 Rénovation énergétique d'un logement communal

Pilote de l'action	Commune de Sept-Meules
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique
	Contribution à la transition écologique Energie/climat
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	01/05/2021 – 29/10/2021
Description générale	Rénovation énergétique d'un logement communal situé au-dessus de la mairie-école, dans le cadre d'une réhabilitation complète (rénovation énergétique : isolation totale, remplacement des radiateurs, création d'une cuisine, réfection des murs, plafonds et sols).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution d'au moins 30% de la consommation énergétique
Intervenants	Communes de Sept-Meules
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (plan de relance) - Département : PALULOS
Budget global	11 576 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux • Nouveau DPE
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommations énergétiques

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade."

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DSIL rénovation ; 50% sollicité - Département : PALULOS					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux de rénovation	Etat/DSIL	01.05.2021 - 29.10.2021	11 576 €	11 576 €	5 788 €	50
Travaux de rénovation	Département PALULOS	01/05/2021 - 29/10/2021	11 576 €	11 576 €	5 788 €	50%

1.2 Installation d'un chauffage intelligent (logement communal)

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade."

Pilote de l'action	Commune de Douvrend
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique
	Contribution à la transition écologique Energie/climat
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	28.04.2021
Description générale	Pose de radiateurs intelligents dans un logement communal
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommations énergétiques du logement • Confort
Intervenants	Communes de Douvrend
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (plan de relance)
Budget global	1 644€ HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Livraison du chantier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommations énergétique

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DSIL rénovation ; 80% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux d'installation	Etat/DSIL	01.05.2021 - 29.10.2021	1 644 €	1 644 €	1 315 €	79,99

1.3 Remplacement de la chaudière de la médiathèque communautaire

Pilote de l'action	Communauté de communes Falaises du Talou
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique
	Contribution à la transition écologique Energie/climat
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	Juin 2021
Description générale	Remplacement de la chaudière de la médiathèque (450m ²) mutualisée avec l'école de musique
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des consommations énergétiques
Intervenants	Communauté de communes Falaises du Talou
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action :
Budget global	13 000 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Lancement des travaux• Livraison des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Diminution des consommations énergétiques

1.4 Réhabilitation thermique et mise aux normes de l'école de la commune déléguée de Penly

Pilote de l'action	Commune de Petit Caux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique
	Contribution à la transition écologique Energie/climat
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	Octobre 2021 à octobre 2022
Description générale	Rénovation énergétique (remplacement des menuiseries, isolation, ventilation)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la consommation énergétique du bâti • Restauration du bâti communal • Amélioration du confort des usagers
Intervenants	Commune de Petit Caux
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Département
Budget global	822 496 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommations énergétiques

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financiers, modalités - Etat ; DSIL rénovation ; 20% sollicité Département ; 20% à solliciter					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux de rénovation	Etat/DSIL	2021-2022	822 496 €	822 496 €	164 499.00€	20
Travaux de rénovation	Département	2021-2022	822 496 €	822 496 €	164 499.00€	20

1.5 Travaux de réhabilitation et d'isolation de la couverture du bâtiment et de l'école primaire d'Envermeu

Pilote de l'action	Commune de Envermeu
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Réduire la facture énergétique des équipements et logements communaux, tendre vers une sobriété énergétique
	Contribution à la transition écologique Energie/climat
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	Juillet - aout 2021
Description générale	Isolation des combles d'un bâtiment communal et du bâtiment Est de l'école Réfection de la couverture en ardoises naturelles (335m ²), remplacement des fenêtres de toit.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la consommation énergétique du bâti • Restauration du bâti communal • Confort thermique
Intervenants	Commune de Envermeu
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	49 752 € HT

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'AAP : Date du dépôt de l'AAP : Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation énergétique

Plan prévisionnel de financement

« Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financiers, modalités					
	- Etat ; DETR ; 30% sollicité					
	- Département ; 25%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux de rénovation	Etat/DETR	2021	49 752 €	49 752 €	14 925.60 €	30
Travaux de rénovation	Département	2021	49 752 €	49 752 €	12 438 €	25

2.1 Veille foncière sur les milieux naturels

Pilote de l'action	Communauté de communes Falaises du Talou
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 2 : Valoriser et requalifier le paysage, la biodiversité et le cadre de vie
	Contribution à la transition écologique Climat/biodiversité
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Outil de veille foncière de la SAFER permettant de connaître et de saisir les opportunités d'acquisition et de gestion
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les mouvements fonciers • Préservation •
Intervenants	Communauté de communes Falaises du Talou
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - AESN
Budget global	9 600€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Délibéré dans le cadre du projet Territoire Engagé pour la Nature • Accord de subvention reçu

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de terrain acquis
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; Agence de l'Eau Seine Normandie 80%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Prestation de veille foncière	Etat/Agence de l'Eau Seine Normandie	2021	9 600€	9 600€	7 680€	80

2.2 Acquisition et restauration de réservoirs de biodiversité

Pilote de l'action	Communauté de communes Falaises du Talou
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 2 : Valoriser et requalifier le paysage, la biodiversité et le cadre de vie
	Contribution à la transition écologique <i>Climat/biodiversité</i>
Date de signature	12 juillet 2021
Délai de mise en œuvre	2021-2022
Description générale	Acquisition et restauration d'un coteau calcaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et restaurer un milieu naturel
Intervenants	Communauté de communes Falaises du Talou
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Office Français de la Biodiversité
Budget global	10 000€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'AAP : Ecomobiv'bio Date du dépôt de l'AAP : 31 avril 2021 Réponse de l'AAP : Juillet 2021
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Délibéré dans le cadre du projet Territoire Engagé pour la Nature Projet déposé

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition • Restauration
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financiers, modalités - Etat ; OFB 85%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Fourniture et plantation	Etat/OFB	2021	61 361.76 €	52361.76€	48 332.50€	85

3.1 Travaux d'aménagement de la ZAC des Monts et Vallées à SNA

Pilote de l'action	Communauté de communes Falaises du Talou
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 3 : Conforter l'économie et l'attractivité locale
	Contribution à la TE : Intégration d'un espace dédié au Développement durable. Réflexion en cours (vergers et/ou jardins partagés)
Date de Signature	12/07/2021
Délai de mise en oeuvre	2021-2023
Description générale	La ZAC Monts et Vallées située sur la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont ne comporte aujourd'hui plus de terrain disponible et des demandes nécessitent d'aménager de nouvelles parcelles.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'emploi local ● Répondre aux besoins des entreprises locales ● Poursuivre le développement de la zone d'activités (viabilisation de 2 parcelles)
Intervenants	Communauté de communes Falaises du Talou
	Etat (DETR/DSIL)
	Conseil régional de Normandie
Budget global	226 129,05€
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Demande DETR / DSIL 2021

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente terrains viabilisés

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Etat (DETR/DSIL), Conseil régional					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux d'aménagement T2	Etat/DSIL	2021-2023	262 189	262 189	52 437.80	20%
Travaux d'aménagement T2	Conseil régional	2021-2023	262 189	262 189	39 328.35	15%
Travaux d'aménagement T2	CCFT	2021-2023	262 189	262 189	170 422.85	65%

3.2 Embauche d'un manager de commerce année 1/2

Pilote de l'action	Communauté de communes Falaises du Talou
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 3 : Conforter l'économie et l'attractivité locale
	Contribution à la TE : Commerces : sensibilisation au numérique
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en oeuvre	2021-2023
Description générale	Embauche d'un manager de commerce afin de redynamiser les centres bourgs et développer le numérique dans nos commerces Coût animations et actions en faveur du commerce
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Développer l'emploi local ● Faire vivre les centres bourgs ● Développer valoriser et promouvoir l'attractivité des centres-bourgs ● Mettre en place des outils de suivi et d'observation ● Assurer une veille économique et juridique pouvant impacter le commerce local ● Développer la numérisation des commerces
Intervenants	Communauté de communes Falaises du Talou
	Banque des territoires
Budget global	56 000€ (112 000€ sur 2 ans)
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Economie de proximité ● Demande complétée le 19/02/2021

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement au 7 juin 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de rencontres commerces ● Observatoire de commerces ● Numérisation des commerces

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	<p>- Etat : 80% dans la limite de 20 000€ type de subvention demandée ; 80 % sollicité</p> <p>- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Année 1	Etat/DSIL	07/06/21-06/01/22	56 000	25 000	20 000	80% dépense éligible 35.71%
Année 1	CCFT	07/06/21-07/06/22	56 000	solde	36 000	64.29%
Année 2	Etat/DSIL	07/06/22-07/06/23	56 000	25 000	20 000	80% dépense éligible
Année 2	CCFT	07/06/22-07/06/23	56 000	solde	36 000	64.29%

3.3 Acquisition de tablettes numériques pour l'école

Pilote de l'action	Commune de Saint Aubin-le-Cauf
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 3 : Conforter l'économie et l'attractivité locale
	Contribution à la transition écologique Education / Numérique
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	Janvier 2021
Description générale	Lors de sa séance du 17 février 2020, le précédent conseil municipal avait délibéré favorablement et inscrit au budget 2020 le changement du parc informatique à l'école. En cours d'année, la demande des institutrices de l'école s'est orientée pour l'achat de tablettes numériques à la place des PC portables.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accès au numérique notamment dans le travail et le jeu.
Intervenants	Commune de Saint Aubin le Cauf
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	5 106 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Livraison et mise en service des tablettes : Janvier 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des compétences informatiques et accès au numérique des élèves

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DETR ; 30% sollicité					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Acquisition de tablettes	Etat/DETR	2021	5106€	5106€	1531€	30

4.1 Création d'un terrain multisport

Pilote de l'action	Commune de Saint Aubin le Cauf
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 4 : Favoriser la proximité et les mobilités actives
	Contribution à la transition écologique Sport
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	Juillet 2021
Description générale	Le projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes, de nouvelles activités sportives sur une aire de jeux multisport, en cœur de village.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la vocation de divertissement, • Étoffer les activités sportives en proposant la pratique de nouvelles disciplines sur un terrain multisport • Accueillir les jeunes y compris les scolaires dans un cadre sécurisé.
Intervenants	Commune de Saint Aubin le Cauf
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Département
Budget global	58 711 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux : début juillet 2021 Réception des travaux : fin juillet 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation de l'espace par le public visé

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DETR ; 30% sollicité					
	- Etat ; Département ; 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Création terrain multisport	Etat/DETR	2021	58 711€	58 711€	17 613€	30
Création terrain multisport	Département	2021	58 711€	50 000€	15 000€	30

5.1 Sécurisation de la desserte du collège Claude Monet

Pilote de l'action	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2019-2022
Description générale	Création d'un poste d'échanges de transports à proximité d'un établissement d'enseignement secondaire : car scolaires – piétons – deux roues- véhicules des particuliers – bornes de recharge pour véhicules électriques – places de stationnement dédiées au covoiturage. Aménagement de l'éclairage public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la sécurité • Meilleure lisibilité et visibilité de la circulation aux abords du collège • Facilitation de la mobilité active et solidaire
Intervenants	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR DSIL) - Région - Département
Budget global	519 959 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Etude préalable : Mars 2019 • Recrutement MOE : Mars 2019 • Notification des marchés : 2eme Trim 2022 • Travaux : Eté 2022 • Réception : Septembre 2022
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la part d'autosolisme

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; DSIL, DERT ; 53.7 sollicité - Région - Département 					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat/DSIL	2019 - 2022	519 959 €	519 959 €	77 994€	15
Travaux	Etat DETR	2019 - 2022	519 959 €	519 959 €	155 987€	30
Travaux	Région	2019 - 2022	519 959 €	519 959 €	62 220	12
Travaux	Département	Travaux	519 959 €	519 959 €	74 259	14.3

5.2 Vidéoprotection voirie et bâtiments communaux

Pilote de l'action	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Numérique
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Installation de caméras de vidéosurveillance faisant suite aux préconisations de la gendarmerie. Emplacement : axe principal, en entrée et sortie de ville Protection des équipements : écoles, mairie, avenue des canadiens et collège
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention
Intervenants	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DSIL / DETR)
Budget global	154 633 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux d'installation • Livraison du système
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des dégradations

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%	Plan de financement
							Financiers, modalités
							- Etat ; DSIL ; 17% sollicité
							- Etat ; DETR ; 25% sollicité
Travaux	Etat/DSIL	2021	154 633 €	154 633 €	26 287.61 €	17	
Travaux	Etat DETR	2021	154 633 €	154 633 €	38 658.25 €	25	
	Département		154 633 €	154 633 €	19 947.66	12.9	
	FIPD	2021	154 633 €	154 633 €	38 658.25 €	25	

5.3 Aménagement de sécurité sur une voirie communale

Pilote de l'action	Commune de Douvrend
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aménagement de sécurité voirie communale « les Rideaux »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des eaux pluviales • Sécurisation des piétons
Intervenants	Commune de Douvrend
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	22 235 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux : 2^e semestre 2021 • Livraison du chantier : 1^{er} semestre 2022

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des problématiques de ruissellements
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Aménagement de sécurité de la voirie communale	Etat DETR	2021-2022	22 235 €	22 235 €	6 670 €	30

5.4 Accessibilité d'un bâtiment communal

Pilote de l'action	Commune de Bailly en Rivière
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aménagement de l'ancienne école en salle de réunion et réaménagement des accès
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre aux normes l'ancienne école en accessibilité handicap • Favoriser l'inclusion des publics
Intervenants	Commune de Bailly en Rivière
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	9 353 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux : mi juin 2021 • Réception des travaux : fin septembre 2021

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'équipement
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 30 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	9 353 €	9 353 €	2 806 €	30

5.5 Création d'une aire de retournement

Pilote de l'action	Commune de Sept Meules
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	↳ Création d'un chemin de 4m20 de large permettant le passage sans manœuvre d'un camion de 2 essieux (entre autres, le camion de ramassage des ordures ménagères) dans le lotissement communal « Clos de la Chapelle » - surface de 250m ² .
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre le passage sans manœuvre d'un camion de 2 essieux (entre autres, le camion de ramassage des ordures ménagères) dans le lotissement communal « Clos de la Chapelle »
Intervenants	Commune de Sept Meules
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	4 750 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Livraison des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation de l'accès des camions de ramassages d'ordures ménagères
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 30 % sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Aire de retournement	Etat DETR	2021	4 750 €	4 750 €	1 425 €	30 %

5.6 Sondage cavité souterraine (suite à un effondrement Rue Hennion)

Pilote de l'action	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Recherche de marnière suite à l'effondrement d'un tronçon de route.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de l'emplacement de la cavité
Intervenants	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	11 165 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude • Remise de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la chambre • Mise en place des travaux de comblement

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DETR ; 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Sondage	Etat DETR	2021	11 165 €	11 165 €	3 349 €	30

5.7 Acquisition de deux systèmes mobiles d'alerte et d'information des populations

Pilote de l'action	Commune de Avesnes-en-Val
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Numérique
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	Juin 2021
Description générale	<p>L'arrêté préfectoral du 12 février 2019 portant sur l'approbation de l'extension du périmètre du PPI autour du CNPE de Penly impose à la commune de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde.</p> <p>Dans ce cadre 2 solutions sont déployées</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sirènes ; • un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • avertir la population d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir.
Intervenants	Commune de Avesnes-en-Val
	<p>Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR)
Budget global	1 740 € HT

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'AAP : Date du dépôt de l'AAP : Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du dispositif : juin 2021 Réception de l'installation : décembre 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement du dispositif

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DETR ; 30%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Acquisition du système	Etat DETR	2021	1 740 €	1 740 €	522.2 €	30

5.8 Aménagement de l'accès handicapé de l'église avec un ascenseur

Pilote de l'action	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Création d'un ascenseur sur un équipement public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité de l'église • Favoriser l'inclusion des publics
Intervenants	Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	21 100 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux : juillet 2021 • Réception des travaux : 30 septembre 2021

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'église
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 30% sollicité					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	21 100 €	21 100 €	6 330 €	30

5.9 Réfection de la toiture du garage et du préau de la mairie

Pilote de l'action	Commune de Canehan
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Dépose des couvertures ardoises existantes / Pose d'une couverture en ardoises naturelles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du bâti communal
Intervenants	Commune de Canehan
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	6 203.68 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financiers, modalités - Etat ; DETR ; 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	6 203.68 €	6 203.68 €	1 861.10 €	30

5.10 Création d'un parking et pose d'une barrière et clôture sécurisée à la salle des fêtes

Pilote de l'action	Commune de Canehan
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aménagement des abords de la salle des fêtes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Paysagement • Facilitation des accès piétons, PMR et véhicules
Intervenants	Commune de Canehan
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	12 354 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration paysagère de la salle des fêtes

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités					
	- Etat ; DETR ; 25% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	12 354 €	12 354 €	3 088.50 €	25

5.11 Couverture ardoise naturelle sur façade nord et sud de l'église

Pilote de l'action	Commune de Dampierre-Saint-Nicolas
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	Octobre 2021
Description générale	Observation de dégradation avancée de la couverture Dépose complète et pose d'ardoises neuves
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du bâti communal
Intervenants	Commune de Dampierre-Saint-Nicolas
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	37 164€ HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Sans objet
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	37 164€	37 164€	11 149,2 €	30

5.12 Changement de la toiture bâtiment technique

Pilote de l'action	Commune de Dampierre-Saint-Nicolas
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	Juillet 2021
Description générale	Observation de dégradation avancée de la couverture Dépose complète et pose d'ardoises neuves
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du bâti communal
Intervenants	Commune de Dampierre-Saint-Nicolas
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	15 831,41 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR, 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	15 831,41 €	15 831,41 €	4 749,12€	30

5.13 Accessibilité PMR de la mairie

Pilote de l'action	Commune de Douvrend
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aménagement des accès extérieurs, création d'une place de stationnement PMR, Végétalisation des abords
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité des • Favoriser l'inclusion des publics
Intervenants	Commune de Douvrend
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	31 020 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Réception des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité de l'équipement
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	31 020 €	31 020 €	9 306 €	30

5.14 Mise aux normes du dispositif d'alarme incendie de la salle polyvalente

Pilote de l'action	Commune de Saint Jacques d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Revitalisation
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Le rapport de la commission de sécurité fait état de l'obligation de compléter l'équipement d'alarme incendie par des diffuseurs sonores et visuels dans les locaux et les dégagements où des personnes malentendantes sont susceptibles d'être isolées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un dispositif d'alarme incendie efficace pour tout public. • Inclusion des publics
Intervenants	Commune de Saint Jacques d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	4404,55€ HT
Réponse à AAP	

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude • Lancement des travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de la commission de sécurité

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités : Subvention sollicitées auprès de l'état.					
	- Etat ; DETR ; 40%					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Subvention	Etat DETR	2021	4404,55 €	4404,55 €	1761.8 €	40
Fonds propre	Commune	2021	4404,55 €	1762.55 €		40

5.15 Création d'une rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite

Pilote de l'action	Commune de Saint Jacques d'Aliermont
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Afin de rendre accessible l'entrée principale de la mairie, il est prévu dans le cadre des travaux d'aménager une rampe d'accès PMR
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'inclusion des publics
Intervenants	Commune de Saint Jacques d'Aliermont
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Département
Budget global	49 242 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation des études
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité de la mairie

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités Etat DETR accordé Département : accordé - Etat ; DSIL ; 34% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux de mise en accessibilité mairie	Etat DSIL	2021	49 242 €	49 242 €	16 742€	34
Travaux de mise en accessibilité mairie	Département	2020	49 242 €	Dépense plafonnée à 30 000 €	7500 €	15.2
Travaux de mise en accessibilité mairie	Etat DETR	2020	49 242 €		14772 .50	30
Travaux de mise en accessibilité mairie	Commune	2021	49 242 €	Financement du solde par auto-financement		

5.16 Sécurisation de l'abri-bus d'Auberville

Pilote de l'action	Commune de Saint Martin-le-Gaillard
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	début 2022
Description générale	Travaux d'aménagement d'un talus en virage
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la circulation des engins agricoles et gros véhicules • Limiter les dégradations de l'abri-bus
Intervenants	Commune de Saint Martin-le-Gaillard
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	4 700 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP : • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des travaux • Livraison du chantier : début 2022

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des dégradations des équipements
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR 40%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux d'aménagement	Etat DETR	2021	4 700 €	4 700 €	1 880 €	40

5.17 Mise aux normes d'un établissement recevant du public (Ad'AP) église et cimetière

Pilote de l'action	Commune de Touffreville-sur-Eu
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Aménagement des accès et circulations au pourtour de l'église et vers le cimetière : réfection des cheminements (respect des largeurs de cheminement, pentes réglementaires, signalisation malvoyants)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'inclusion des publics
Intervenants	Commune de Touffreville-sur-Eu
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : - Etat (DETR)
Budget global	23 050.13 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'AAP : Date du dépôt de l'AAP : Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux Réception des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des équipements
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 40% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Travaux	Etat DETR	2021	23 050.13 €	23 050.13 €	9 220.05 €	40

5.18 Restauration de l'église Sainte Marie Madeleine 2e tranche

Pilote de l'action	Commune de Douvrend
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 5 : Assurer la sécurité et l'accessibilité du territoire
	Contribution à la transition écologique Mobilité
Date de signature	12/07/2021
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Restauration et sécurisation de l'édifice
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'état du patrimoine existant
Intervenants	Commune de Douvrend
	Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL / DETR) - Département
Budget global	569 238 € HT
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> Nom de l'AAP : Date du dépôt de l'AAP : Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des travaux : juillet 2021 Livraison du chantier : aout 2022







Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réception des travaux
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement







"Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement »

Plan de financement	Financeurs, modalités - Etat ; DETR ; 30 % sollicité / DSIL ; 20% sollicité Département : 30 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
2 ^e tranche Travaux	Etat DSIL exceptionnelle	2021 - 2022	569 238 €	569 238 €	113 847 €	20
2 ^e tranche Travaux	Etat DETR	2021 - 2022	569 238 €	569 238 €	170 772 €	30
2 ^e tranche - Travaux	Département	2021 - 2022	450 301€	450 301€	135 090 €	30






Economie et emploi

-  8 zones d'activités
-  Accueil du grand projet
-  Recrutement d'un manager de commerces
-  Baisse de l'attractivité des centres bourgs
-  Baisse des emplois dans l'activité industrielle et les travaux publics
-  Tensions foncières sur le littoral





Mobilités

-  Prise de compétence AOM
-  Lancement d'un schéma local
-  Transfert à la demande
-  Pas d'aire de covoiturage
-  Peu de pistes cyclables
-  Augmentation du nombre de véhicules individuels

Energie Climat





-  70% de la consommation du territoire produite par des ENR
-  Potentiel de production important
-  Mise en œuvre du PCAET
-  Parc de logements anciens et énergivores
-  Effets du changement climatique

Traitement des déchets et économie circulaire



-  Mise en œuvre d'un PLPDMA
-  Etude valorisation des biodéchets
-  Recrutement de 2 nouveaux ambassadeurs du tri
-  Augmentation des tonnages Déchetteries à adapter

TERRITOIRES ENGAGÉS NATURE






Biodiversité

-  5 sites Natura 2000
-  4 cours d'eau
-  Programme Territoire Engagé pour la Nature
-  Disparition des structures paysagères et corridors écologiques






Lutte contre l'artificialisation des sols :

-  Lancement du PLUi
-  Augmentation de la consommation foncière et des besoins







Agriculture et alimentation locale

-  Lancement d'un PAT
-  Demande sociétale de produits locaux
-  Intensification des pratiques agricoles
-  Augmentation de la consommation des produits phytopharmaceutiques
-  -5% des exploitations en bio ou circuits courts




Eau potable et assainissement

-  Cours d'eau de bonne qualité
-  STEP aux normes
-  Lancement d'une étude de gouvernance
-  Ressource AEP menacée
-  Assainissements individuels non conforme

Services à la population

-  Maison France Services
-  Projet maison multiservices communautaire
-  Renforcement de l'offre ALSH
-  Médiathèques, piscines et équipements communautaires
-  Problème de mobilité
-  Désert médical

Tourisme

-  Qualité des paysages Littoral
-  Itinéraires GR21, chemins...
-  Manque de visibilité, promotion à réaliser avec les territoires voisins

Développement de l'attractivité des services et de la mobilité

Accueil du Grand projet

Commerces et services



Synthèse des réflexions sur le projet de territoire au 15 juin 2021

Economie et emploi

Préparation à l'accueil du grand projet
Maintien des commerces de proximité
Développement des marchés locaux et des services des commerces ambulants



Mobilités :

Lancement et mise en œuvre d'un schéma local des mobilités
Développement des pistes cyclables et d'un plan vélo à la communauté de communes
Développement de l'autopartage et du covoiturage



Energie Climat

Mise en œuvre du PCAET
Plantation de 70 000 arbres
Rénovation thermique des bâtiments publics
Mieux accompagner les rénovations thermiques des privés

Traitement des déchets et économie circulaire :

Mise en œuvre du PLPDMA
Lancement d'une étude sur les biodéchets
Lancement d'une démarche de compostage



Biodiversité

35 actions du projet de territoire engagé pour la nature adopté en Avril 2021 comprenant

- La connaissance
- La préservation et restauration des milieux
- La valorisation

Lutte contre l'artificialisation des sols :

Lancement du PLUi
Changement de destination des bâtiments existants
Densification des bourgs
Conservation d'espaces de respiration et de trames écologiques

Agriculture et alimentation locale :

Promotion et développement de la production de produits locaux



Eau potable et assainissement :

Lancement d'une étude de gouvernance



Services à la population et inclusion

Projet maison multiservices communautaire
Renforcement de l'offre ALSH
Lutter contre le désert médical
Accessibilité des bâtiments publics
Développement d'une offre culturelle



Tourisme :

Promotion du tourisme avec l'EPIC de Dieppe

Inscription des chemins de randonnée au PEDESI

Valorisation du patrimoine architectural et naturel

